

II

Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrices d'un emploi durable



RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2022

Session de février 2022

\\ Synthèse de la mission

Rarement une conjoncture n'aura été si difficile à appréhender, les éléments de lecture étant contradictoires et qui plus est sujets à évolution rapide. Entre la situation sanitaire et ses aléas, les impacts du Brexit, la montée du coût des matières premières, les difficultés d'approvisionnement qui déstabilisent les chaînes de production et globalement les craintes d'une pression inflationniste durable, certains signaux sont clairement à l'orange voire au rouge. Pourtant en parallèle, le taux de chômage reste bas et même continue à baisser avec dans certains bassins d'emplois une situation de plein-emploi. Nombre d'entreprises innovent, investissent massivement et génèrent des résultats conséquents à tel point que la difficulté principale pointée par les acteurs économiques est celle du recrutement.

Devant ses paramètres qui pour une bonne part d'entre eux dépassent les compétences d'une collectivité régionale, il s'agit pour la Région Bretagne de rester à la fois réactive et pragmatique pour s'adapter aux situations et contribuer à la mise en place de réponses dédiées quand le besoin s'en fait sentir comme en 2020 mais aussi d'intégrer ces questionnements dans ses réflexions stratégiques de plus long terme. La Bretagne doit renforcer son ambition d'être un territoire productif pleinement engagé dans les transitions, en somme « plus d'emplois moins de carbone » formule simple qui a pleinement vocation à s'appliquer dans l'ensemble des activités qu'elles soient agricoles, maritimes, industrielles, touristiques...

→ Des priorités stratégiques à reposer

Ainsi et comme validé lors de la dernière session de 2021 il s'agira de formaliser cette année la construction d'une Stratégie Régionale de Transition Economique et Sociale (SRTES) qui associera les enjeux de formation initiale et continue, de développement économique y compris l'innovation auparavant déclinés de manière autonomes. Comme évoqué plus haut, le besoin d'articulation pour répondre aux enjeux est tel entre ces sujets qu'il est absolument nécessaire de les intégrer dans une même logique d'objectifs et de dynamique partagés. Les anciens documents seront donc fondus dans un document cadre unique le SRTES, qui sera un des fondamentaux de la déclinaison des politiques régionales. L'économie sociale et solidaire étant une priorité essentielle de l'action régionale et la SRESS devant être co-construite avec l'Etat c'est en articulation avec lui et la CRESS qu'elle sera établie.

En effet, pour être au rendez-vous et permettre à la Bretagne de rester un territoire compétitif à la pointe en matière d'innovation et de production, il s'agit de coordonner la mobilisation des moyens au bénéfice de l'écosystème en ce sens. Cette dynamique se construira bien sûr en intégrant les orientations de la stratégie d'innovation et de recherche déjà élaborée en concertation avec les acteurs de l'innovation et de la recherche en 2020/21.

Le calendrier est cohérent avec la capacité à mobiliser les crédits européens que ce soient ceux du FEDER, du FSE et du FEADER dont la programmation pour la période 2023/27 est en cours de finalisation.

BDI sera pleinement mobilisé pour alimenter les réflexions puis porter des actions en faveur des transitions économiques comme c'est déjà le cas aujourd'hui pour les EMR ou le développement de la filière vélique. De la même manière et en lien avec BCI la question de l'adaptation des modalités de soutien à l'internationalisation des entreprises bretonnes pourra être ouverte. Quels impacts la crise sanitaire génère-t-elle dans les pratiques et dans la manière d'accéder à ces marchés ? Les évolutions de pratiques déjà constatées seront-elles durables ? Autant de questions qui nécessitent un examen approfondi

2022 sera également l'année de la recontractualisation avec les intercommunalités en matière de développement économique. Ce partenariat qui a permis une meilleure articulation de l'action publique et fait émerger des dispositifs communs, tel le Pass Commerce Artisanat, a vocation à être encore renforcé.

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission . 2

Répartition des crédits
par chapitre..... 6

Programme 201 8

Programme 202 10

Programme 203 12

Programme 204 14

Programme 205 16

Programme 206 18

Programme 207 20

Programme 208 22

Programme 209 24

Répartition des AP et AE
par actions 28

→ Des réponses adaptées aux priorités des entreprises

En plus de l'élaboration de nouvelles orientations stratégiques la Région poursuivra l'adaptation régulière de ses modalités d'accompagnement pour tenir compte des attentes et besoins des entreprises mais aussi de la nécessité de les voir s'inscrire dans les enjeux de transition sociale et environnementale, indispensables à leur compétitivité sur la durée.

Ainsi, la COVID a généré des envies d'évolutions dans les parcours professionnels et la création ou la reprise d'entreprises est souvent perçue comme une alternative qui satisfait les aspirations au changement de vie. Les chiffres de création atteignent des niveaux jamais atteints, or la pérennité d'une entreprise est largement liée à la manière dont s'est faite sa préparation. En 2022 sera décliné sur l'ensemble du territoire et en privilégiant ceux qui ont une moindre dynamique économique un nouveau modèle du Pass Création qui offre accompagnement ante et post création mais aussi financements aux porteurs de projets. L'entrepreneuriat féminin étant une priorité régionale ; un effort particulier va être demandé aux structures d'accompagnement financées.

Nous sommes dans une période d'évolution accélérée de l'économie avec des filières entières qui sont remises en question sur leurs fondamentaux, l'automobile en est la quintessence. Dans ce contexte, il s'agit d'aider les entreprises à anticiper, à réussir à passer le cap de ces mutations en leur permettant d'innover, de se digitaliser mais aussi de se protéger d'attaques cyber de plus en plus fréquentes et dangereuses.

En conséquence, fort de la bonne connaissance de ces enjeux un Breizhfab 2.0 adapté va être mis en œuvre pour poursuivre le soutien à la compétitivité du tissu de PME/PMI qui maille la Bretagne. Déjà plusieurs centaines d'entreprises ont bénéficié de ce bel outil partenarial derrière lequel ont su s'inscrire toutes les structures œuvrant en faveur de l'industrie. Il s'agit de renforcer encore la dynamique. Les discussions avec la CCI, un des acteurs moteur de ce dispositif se poursuivront également pour articuler au mieux les actions de chacun en tenant compte de la réorganisation de cette dernière sur les enjeux d'innovation notamment.

De plus, pour accompagner les évolutions fortes en matière de réorganisation des supply chains, de pression exercée sur le mode routier et du besoin de disposer de solutions logistique à la fois plus locales et plus vertueuses, une vaste étude du potentiel de report modal de la route vers les modes massifiés (fer+maritime) va être menée en 2022, en cofinancement avec l'Etat et SNCF Réseau. Etude dont découlera un plan d'action stratégique pour permettre le développement du fret ferroviaire en lien étroit avec le développement du transport de marchandise par voie maritime via les ports bretons les deux segments pouvant se nourrir l'un l'autre dans un système de co-modalité. Le développement d'une offre alternative de transport de marchandises au transport routier est en effet un levier très important de l'amélioration de la compétitivité des entreprises bretonnes qui souffrent d'un éloignement géographique des centres de consommation et approvisionnement et pour lesquels le besoin de proximité, de flexibilité, de redondance, de faible impact carbone dans leurs solutions logistiques est devenu majeur lors de la crise COVID.

Globalement l'ensemble des dispositifs de soutien ont vocation à prendre en considération la durabilité des modèles proposés et la manière dont sont envisagés les enjeux environnementaux et sociaux et ce quand la Région intervient en direct ou dans le cadre de partenariat. Plus que la conditionnalité des aides, il s'agira à chacun de proposer une démarche de progrès en fonction d'indicateurs partagés.

→ L'agriculture, une priorité absolue

Comme et peut-être même plus encore que dans les autres secteurs économiques, l'enjeu de la transmission des exploitations est un sujet prioritaire. Le Conseil régional a lancé à l'automne 2021 des Assises dans l'objectif de contribuer à l'arrêt de la baisse du nombre des exploitants. Une ambition a été fixée, atteindre les 1000 installations annuelles. L'ensemble des moyens d'action des politiques régionales seront questionnés dans ce cadre, aides à l'installation, gestion du foncier, dispositifs de formation... Il y va de la pérennité de la ferme et de l'agro-alimentaire bretons. Il s'agit de permettre le maintien de fermes à taille humaine, sur le modèle de l'exploitation familiale en ayant un regard particulier sur l'élevage qui est sur une grosse partie du territoire le cœur de l'agriculture bretonne.

Pour atteindre cet objectif, il va falloir une mobilisation de l'ensemble des acteurs qu'ils soient institutionnels ou représentants du monde économique. Sans les banques, les coopératives, la SAFER avec laquelle il va falloir reposer le cadre du soutien régional, les intercommunalités, compétentes sur le foncier. L'action de la Région seule, même si elle aura à gérer à partir de 2023 la Dotation Jeunes Agriculteurs, ne pourra suffire. Il va falloir rationaliser l'usage du foncier, adapter les parcours de formation notamment dans les lycées agricoles, sécuriser les plans de financement mais aussi et peut-être surtout que de la visibilité soit donnée à ceux qui s'installent sur des perspectives de rentabilité de leur travail. Ce sont tous ces points qui, mis ensemble, rendront attractifs ce beau métier qui est celui de nous nourrir. Comme pour la pêche, il y va de la souveraineté et de l'autonomie alimentaire européenne.

Outre ce sujet de l'installation, la difficulté actuelle des filières de l'élevage doit nous interroger pour trouver les bons effets leviers permettant aux éleveurs bretons de rester compétitifs. Ainsi des dispositifs de soutien à la modernisation

des exploitations dans le cadre des « contrats de progrès » seront revus pour s'assurer que les investissements réalisés intègrent bien les enjeux environnementaux, la consommation d'énergies, la réduction des intrants et ce avec une attention particulière sur les Bassins Versants Algues Vertes. Il en ira de même pour le soutien aux projets des IAA et notamment pour les ETI et les groupes qu'ils soient coopératifs ou non.

→ Des activités maritimes secouées, mais source d'innovation et de développement

Le contexte 2021 a été rude dans le domaine maritime, marqué par le contrecoup de la crise COVID d'une part, et le Brexit d'autre part dont l'accord conclu le 24 décembre 2020 n'a eu de cesse d'être remis en cause par les autorités britanniques. Cette incertitude pèse directement sur la filière pêche, notamment en Bretagne Nord où les professionnels n'ont aucune visibilité ni garantie quant à la capacité de poursuivre leur activité dans les eaux britanniques pour les années à venir. Le Conseil régional s'est fortement mobilisé et poursuit sa mobilisation sans faille aux côtés des pêcheurs pour faire valoir leurs droits auprès du Ministère de la Mer et de la Commission européenne. L'année 2022 sera probablement encore marquée par ces négociations Brexit avec comme échéance 2026. Dans les ports, ce sont notamment les activités liées au transport de passagers qui ont souffert. Les deux terminaux ferry de Roscoff et St Malo ont ainsi été une nouvelle année à un niveau de trafic très bas et ne peuvent faire face à leurs engagements en 2022 sans un soutien régional. Pour atténuer les effets de cette crise, la Région négocie activement avec le gouvernement afin que la Réserve d'Ajustement Brexit puisse au maximum profiter au territoire régional et à ses professionnels, par des actions de développement économique et non de sortie de flotte et des soutiens aux investissements portuaires pour s'adapter aux nouvelles formalités d'entrée sur le territoire.

Pour en atténuer les effets, la Région négocie activement avec le gouvernement afin que la Réserve d'Ajustement Brexit puisse au maximum profiter au territoire régional et à ses professionnels, par des actions de développement économique et non de sortie de flotte.

En parallèle, les soutiens économiques à la filière halieutique se poursuivront dans le cadre du Programme national FEAMPA dont la validation par la Commission européenne est attendue pour mi 2022. Des aides hors FEAMPA pourront aussi ponctuellement être octroyées pour éviter toute période blanche au premier semestre, notamment pour soutenir l'installation de jeunes pêcheurs.

Le volet régional du FEAMPA, doté de 58 M€ pour la période 2021-2027 auxquels s'ajouteront les contreparties régionales, aura une ambition renforcée pour accompagner les projets vers la transition et l'amélioration des conditions de travail et de sécurité. Il permettra comme précédemment de soutenir la création et les investissements en faveur d'une pêche durable et des entreprises aquacoles, d'accompagner les entreprises de transformation et de commercialisation des produits de la mer, d'aider les concessionnaires des ports de pêche à investir, et d'accompagner les projets de développement local littoral à travers le volet territorial du FEAMPA (Développement local mené par les acteurs locaux – DLAL).

Les activités maritimes sont par ailleurs directement impactées par le dérèglement climatique : impact sur la ressource, proliférations d'espèces prédatrices, tempêtes qui affectent le littoral... elles contribuent également à ces changements par la consommation d'énergie fossile.

De nombreuses initiatives sont observées et visent à lutter contre le changement climatique, certaines structurées, d'autres éparées et expérimentales. La Région prévoit de renforcer en 2022 sa politique volontariste de soutien à l'émergence et au déploiement des actions de transitions dans le domaine maritime : EMR, structuration et animation de la filière de transport maritime à propulsion par le vent lancée à l'automne 2021, ouverture d'un appel à projets pour soutenir les investissements innovants en faveur des transitions notamment pour la filière halieutique... Dans les ports, la Région accompagne ses concessionnaires et les acteurs locaux en particulier sur les réflexions nécessaires à la production d'EnR dans les ports (photovoltaïque, houlomoteur portuaire), à la mise à disposition de carburants maritimes alternatifs (GNL, H₂, NH₃) et à l'électrification bord à quai. L'inscription du port de Brest dans le réseau RTE-T central crée en particulier des obligations pour le port à fournir un certain nombre de services aux navires en la matière.

En parallèle, les actions d'adaptation au changement climatique seront soutenues, notamment concernant l'observation et la gestion du trait de côte ou le soutien à l'innovation pour acquérir de la connaissance sur l'impact de ce dérèglement sur la ressource halieutique ou ouvrir des pistes de valorisation des espèces prédatrices par exemple. Dans les ports en particulier, des études sont lancées pour identifier les vulnérabilités et les niveaux d'adaptation à mettre en place en fonction de l'impact sur l'activité portuaire.

L'un des enjeux majeurs des années à venir pour le développement de l'ambition maritime régional est l'attractivité des métiers : de nombreuses filières peinent à recruter et voient leur développement économique entravé. Ceci est vrai des métiers de la pêche, mais également de l'industrie maritime en général. L'éducation à la mer, qui permet de faire connaître le milieu marin aux plus jeunes, et de leur faire découvrir la diversité des métiers est ici centrale et sera poursuivie l'année à venir.

Enfin, l'année 2022 sera l'occasion de réaffirmer l'ambition maritime régionale : la Feuille de route pour la mer et le littoral adoptée au printemps 2018 sera révisée, et un nouveau plan d'action présenté à l'assemblée régionale. Cette ambition sera également concrétisée au travers du contrat de plan Etat Région dont le volet maritime est demandé avec force à l'Etat. La Conférence Régionale Mer et Littoral continuera à jouer son rôle d'ensembliser des questions maritimes en lien avec l'ensemble du partenariat régional. En parallèle, la stratégie portuaire régionale sera également refondée en 2022 pour tenir compte de l'élargissement des compétences de la Région en la matière et, des nouveaux enjeux et défis.

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement

	AE		Total AE
	938	939	
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation			
P.0201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance		12 390 000	12 390 000
P.0202 Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne		4 300 000	4 300 000
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi			
P.0203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises		2 325 000	2 325 000
P.0204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises		2 515 000	2 515 000
P.0205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité		4 415 000	4 415 000
P.0206 Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques		5 575 000	5 575 000
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire			
P.0207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire		6 550 000	6 550 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer			
P.0208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime		2 737 000	2 737 000
P.0209 Développer le système portuaire	5 767 000		5 767 000
	5 767 000	40 807 000	46 574 000

→ Autorisations de programme

	AP		Total AP
	908	909	
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation			
P.0201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance		9 300 000	9 300 000
P.0202 Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne		10 500 000	10 500 000
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi			
P.0203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises		3 350 000	3 350 000
P.0204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises		15 200 000	15 200 000
P.0205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité		400 000	400 000
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire			
P.0207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire		15 850 000	15 850 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer			
P.0208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime		5 456 700	5 456 700
P.0209 Développer le système portuaire	30 348 400		30 348 400
	30 348 400	60 056 700	90 405 100

→ Crédits de paiement de fonctionnement

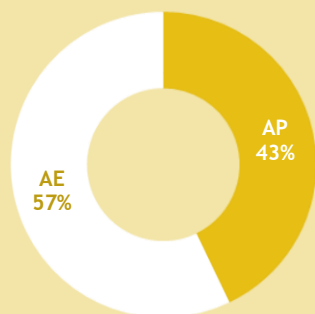
	CPF		Total CPF
	938	939	
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation			
P.0201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance		10 400 000	10 400 000
P.0202 Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne		6 900 000	6 900 000
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi			
P.0203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises		2 125 000	2 125 000
P.0204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises		2 265 000	2 265 000
P.0205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité		4 815 000	4 815 000
P.0206 Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques		5 575 000	5 575 000
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire			
P.0207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire		5 100 000	5 100 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer			
P.0208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime		2 693 500	2 693 500
P.0209 Développer le système portuaire	5 737 000		5 737 000
	5 737 000	39 873 500	45 610 500

→ Crédits de paiement d'investissement

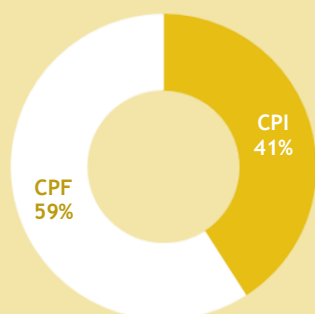
	CPI		Total CPI
	908	909	
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation			
P.0201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance		7 200 000	7 200 000
P.0202 Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne		6 000 000	6 000 000
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi			
P.0203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises		15 000 000	15 000 000
P.0204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises		20 733 600	20 733 600
P.0205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité		500 000	500 000
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire			
P.0207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire		14 700 000	14 700 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer			
P.0208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime		6 528 000	6 528 000
P.0209 Développer le système portuaire	56 769 000		56 769 000
	56 769 000	70 661 600	127 430 600

Programme 201

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

9 300 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

12 390 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

7 200 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

10 400 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance

\\ Raison d'être du programme

Le soutien à l'innovation constitue un moyen à la fois d'accompagner les mutations des secteurs économiques existants, et de favoriser l'émergence d'activités nouvelles, dans le contexte d'accélération des transitions numérique, écologique et sociale. Le programme 201 représente la base de la politique régionale d'innovation, pour la diffusion de l'innovation partout en Bretagne, quelles que soient les entreprises (start-up, TPE, entreprises industrielles...) ou les natures d'innovations (technologiques, sociales, organisationnelles...). Ce socle, complété par le programme 202 vis-à-vis des filières structurantes, se matérialise par :

- Une gouvernance et une promotion de l'innovation lisible à l'échelle régionale, en appui en particulier sur la dynamique insufflée par la nouvelle stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3) votée en décembre 2020. Le plan d'actions en matière d'innovation de l'agence régionale Bretagne Développement Innovation s'inscrit dans ce cadre, tout comme l'ensemble des opérateurs régionaux d'innovation.
- Un écosystème d'accompagnement au transfert de technologies, à l'émergence et au développement de projets innovants, qui s'appuie sur l'ensemble des dispositifs régionaux, nationaux et européens d'aide à l'innovation ;
- Une gamme transversale de dispositifs d'aides aux entreprises, INNO, pour soutenir et impulser les projets d'innovation, pouvant prendre la forme d'appels à projets ciblés ;

\\ 2022 en actions

→ **Poursuivre la déclinaison de la Stratégie régionale de recherche et d'innovation 2021-2027 (dite S3), intégrée dans le cadre plus global de la future stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES)**

Après une première année de déclinaison opérationnelle de la S3 votée en décembre 2020, il convient de poursuivre la dynamique engagée pour confirmer une véritable gouvernance régionale de la recherche et de l'innovation, en l'intégrant dans la nouvelle démarche plus globale de stratégie régionale des transitions économiques et sociales dont le principe a été voté en décembre 2021. Pour rappel, les enjeux des transitions (numérique et industrielle, écologique et énergétique, sociale), sont identifiés dans le cadre de la S3 comme des leviers majeurs d'innovation : de manière verticale au sein de chacun des Domaines d'Innovation Stratégiques (DIS) et de manière transversale au sein d'un axe dédié aux transitions. A titre d'illustration, ce sont près de 7 M€ engagés en 2021 sur l'axe des transitions sur ce programme budgétaire. La formalisation de cette stratégie s'incarne au-delà de l'innovation, sur les missions 3 (politique de recherche et de formation) et 5 (transition écologique). La mise en œuvre prendra également appui sur le Programme Opérationnel FEDER/FSE+ 2021-2027, mobilisé à compter du premier trimestre 2022.

→ **Organiser la gouvernance et préparer une nouvelle phase de contractualisation avec l'écosystème d'innovation**

En appui des orientations formalisées par la stratégie régionale de recherche et d'innovation, et dans sa mise en perspective plus globale au regard des enjeux de transitions économique et sociale, l'écosystème régional d'innovation doit, d'une part poursuivre son engagement dans la déclinaison de la S3, et d'autre part intégrer ces enjeux plus larges, au service des filières économiques et des entreprises régionales, en particulier des PME. Ces opérateurs auront aussi vocation à préparer de nouvelles contractualisations pluriannuelles courant 2022, en vue de la période 2023-2027, dans une démarche de rationalisation de leurs budgets publics, liée au contexte budgétaire au sortir de la crise Covid et de ses plans de relance. Ces outils ont vocation à approfondir leurs synergies et leur complémentarité en se concentrant sur leurs cœurs de métiers, et en se coordonnant sur les feuilles de routes partagées de la S3 :

- La SATT Ouest Valorisation, filiale de valorisation de la recherche publique de l'ouest (universités, grandes écoles, grands organismes de recherche), soutenue dans le cadre de la Convention d'objectifs et de moyens 2020-2022, et dont le Conseil régional est désormais administrateur, et le PEPITE Bretagne pour l'entrepreneuriat étudiant. Ces outils mutualisés au service de la valorisation de la recherche, du transfert de technologies et de l'entrepreneuriat étudiant œuvrent dans les « Campus d'innovation » universitaires, en collaboration avec les Technopoles, dans des programmes communs (« SIA DeepTech », Trophées de la valorisation, Fabrik ta pepite, ...)
- Les **Technopoles / French Tech**, ancrées dans les territoires pour accompagner les projets des entreprises innovantes, de l'incubation au développement, en passant par les programmes européens ou l'orientation vers les projets collaboratifs de R&D. En lien étroit avec les EPCI bretons, les 7 technopoles bretonnes ont permis de conforter la dynamique « French Tech » sur l'ensemble du territoire, en appui sur leur fédération régionale 7TB, source de mutualisation dans l'accompagnement ou la déclinaison d'événements (Digital Tech Conférence, Femmes & Numérique, Summit4Good ...). Les Technopoles/French Tech poursuivront en 2022 leur engagement au service de l'innovation pour accompagner les grandes transitions numérique, écologique et sociale, autour des enjeux d'économie circulaire, de « technologies pour le bien commun » (tech4good) ou encore en contribuant au projet de « Digital innovation hub » breton, porté par le Pôle de compétitivité Images et Réseaux, en partenariat avec BDI, le réseau CCI Bretagne, le Pôle d'excellence cyber etc. Les technopoles structureront également courant 2022 un premier observatoire des jeunes entreprises innovantes de Bretagne.
- L'outil « Bretagne Compétitivité » de la **CCI Bretagne**, centré sur l'innovation est issu de la fusion entre les métiers de la CCI Bretagne (ARIST) et ceux de l'association Creativ. Constituée d'environ 25 ETP, la nouvelle structure régionale de la CCI Bretagne aura pour mission, en lien avec le collectif BreizhFab, d'œuvrer sur les enjeux d'intelligence économique, d'innovation, et pour le développement d'activités économiques au service des grandes transitions grâce aux « Crisalides » (éco-activités, numérique, industrie). Un nouvel avenant à la convention d'objectifs et de moyens sera proposé, le temps que cet opérateur confirme ses orientations et leurs liens avec celles de la Région, permettant ainsi de préparer un futur cadre de contractualisation au-delà de 2022.
- Les **Centres d'innovation technologique et plateformes de R&D**, traits d'union entre recherche et besoins économiques des filières, sont classiquement accompagnés dans le cadre du volet Enseignement Supérieur Recherche et Innovation du CPER, avec les autres collectivités bretonnes. La fédération des centres positionnés sur le « Bien manger pour tous », ACT Food Bretagne, porte un projet collectif devant s'incarner dans une nouvelle phase de développement à compter de 2022. En complément, le CEA Tech prolongera son programme d'implantation à Quimper, en appui d'une nouvelle convention cadre 2022-2024. Biotech Santé Bretagne, mobilisé au service des filières Biotech et Santé dans ses différentes composantes, poursuivra notamment l'animation de l'appel à projets régional dédié et de la feuille de route du Domaine d'innovation stratégique « Economie de la santé et du bien-être pour une meilleure qualité de vie », avec une attention particulière en 2022 à la démarche de filière de soutien au handicap, portée par le CoworkHIT de Lorient et le programme HIT (Handicap Innovation Territoire).
- Les **Pôles de Compétitivité**, positionnés comme animateurs de filières et assembleurs de compétences, pour des projets collectifs structurants, ou collaboratifs entre entreprises et laboratoires de recherche (programme 202). A ce titre, la structuration de la filière de la cybersécurité et ses outils (Pôle d'excellence Cyber, France Cyber Maritime...) seront traités au sein du Programme 202.

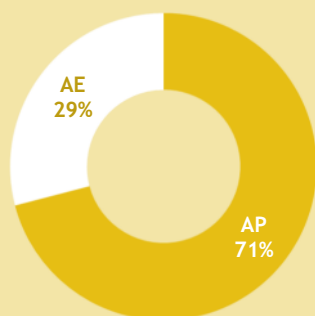
→ **Amplifier la gamme de dispositifs INNO au service des entreprises bretonnes et concentrer ses effets au service des grandes transitions**

Dans le cadre des transitions industrielle, numérique, écologique et sociale, les filières bretonnes et leurs entreprises doivent initier ou accélérer leurs mutations. **La gamme INNO**, essentiellement au service des TPE et des PME bretonnes, permet d'accompagner ces transformations, en particulier en matière écologique, en appui de la **déclinaison « sobriété »** de la gamme. Ainsi, depuis fin 2020, plus de 40 projets innovants d'entreprises dans des dynamiques vertueuses d'un point de vue écologique en ont bénéficié, pour plus de 2 M€. En 2022, il s'agira d'amplifier et de concentrer les soutiens régionaux aux projets d'innovation d'entreprises inscrits dans des démarches de réduction de l'impact environnemental de leurs produits/services, d'économies de ressources, de décarbonation, de low-tech, d'économie circulaire, ... A ce titre, la gamme de dispositifs pourra être étoffée, au profit des filières et enjeux nouveaux, par extension de dispositifs existants ou expérimentation de nouveaux appels à projets/solutions si besoin. D'ores et déjà, pour soutenir la transition numérique et l'introduction d'innovations numériques, issues du territoire, l'appel à projets régional initié il y a 4 ans sera pérennisé comme dispositif de la gamme INNO : « INNO Expérimentations numériques », visant l'émergence d'innovations numériques bretonnes en particulier au service de la feuille de route régionale du numérique sûr et responsable, sera animé par les 7 technopoles de Bretagne.

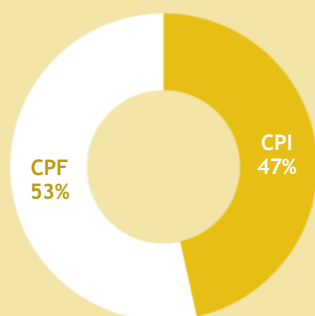
Ainsi, de manière articulée au nouveau Programme opérationnel FEDER/FSE+, les dispositifs régionaux d'aide à l'innovation seront reconduits en 2022 dans leur diversité d'objectifs (INNO Conseil pour les TPE, INNO R&D pour les PME, INNO R&D Collaborative, INNO Expérimentations numériques, déclinaison sobriété sur la gamme...), sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de la maturation de la recherche et du transfert de technologies (dont appels à projets Biotech/santé), jusqu'à l'émergence et l'accélération d'entreprises innovantes (incubateur Emergys Bretagne, PHAR, Booster Bretagne, Inno Market'Up...) sans oublier le soutien aux projets d'innovation industriels structurants, en matière d'emplois et d'aménagement du territoire.

Programme 202

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

10 500 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

4 300 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

6 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

6 900 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne

\\ Raison d'être du programme

En appui des Pôles de compétitivité et des projets collectifs d'innovation, ce programme vise plus globalement à répondre aux enjeux d'innovation des secteurs stratégiques bretons, en mettant en synergie recherche publique et privée, permettant d'aligner l'ensemble des forces régionales d'innovation d'une filière, sur les mêmes objectifs.

\\ 2022 en actions

→ **Pôles de compétitivité : vers une « phase 5 » à inventer**

Chacun des Pôles de compétitivité œuvre en Bretagne et sur d'autres régions (dont Pays de la Loire), pour accompagner la transformation de leurs filières par l'innovation, en appui de l'ensemble des compétences de R&D de leur territoire. Valorial pour les filières agricoles et alimentaires, Images & Réseaux pour le numérique et ses applications, Id4Car pour la mobilité et l'automobile, Mer Bretagne Atlantique pour les innovations maritimes, EMC2 pour les technologies industrielles et l'aéronautique, Vegepolys Valley pour le végétal et les cultures, et Atlanpole Biothérapies pour la santé. Bien intégrés dans l'écosystème régional d'innovation aux côtés des Technopoles, des Centres d'innovation technologique, de la SATT Ouest Valorisation ainsi que des agences régionales (BDI et BCI), les Pôles permettent de développer une culture collaborative et des innovations entre acteurs académiques et entreprises de mêmes secteurs.

Pendant cette « phase 4 » des Pôles (2019-2022), l'Etat a initié un processus de « régionalisation », matérialisé par une convention entre l'Etat et la Région, avec un transfert à la Région du financement de l'Etat à destination des Pôles. Néanmoins, la baisse des crédits nationaux, engagée dès 2019, s'est confirmée en 2020 et en 2021 et ce malgré le contexte de crise et les plans de relance, et devrait à nouveau se poursuivre en 2022 (- 20 %). Si aucune compensation des baisses de dotations de l'Etat ne peut être envisagée par la Région, il sera à nouveau proposé de maintenir les modalités de financement des Pôles prévus sur l'ensemble de la « phase 4 », en conservant une part majoritaire de subvention fixe et une part variable sur objectifs, sur le montage de projets collaboratifs d'une part et dans la capillarité de l'action du Pôle sur l'ensemble du territoire breton d'autre part. Avec la déclinaison de la Stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3), les Pôles devront cette année encore s'impliquer efficacement dans la gouvernance régionale de l'innovation, et plus globalement dans la réflexion de stratégie régionale des transitions économique et sociales. Par ailleurs, il conviendra cette année de poser les bases de ce qui pourrait être la « phase 5 » des Pôles, avec une analyse de la trajectoire de chaque Pôle, et l'hypothèse (ou non) de la fin du soutien de l'Etat à compter de 2023.

→ **Une offre régionale claire pour les projets collaboratifs de R&D**

La succession de vagues d'appels à projets de l'Etat dans le cadre de « France Relance », du « PIA 4 », ou de « France 2030 » n'a pas forcément contribué à assurer une lisibilité / stabilité des dispositifs de soutien aux projets collaboratifs associant entreprises et laboratoires. Un partenariat avec l'Agence Nationale de la Recherche serait à ce titre utile pour permettre de (re)créer des ponts entre nos outils. La Région y travaillera en déclinaison de la S3. Plusieurs dispositifs dédiés vont permettre aux filières socles et secteurs en émergence de formaliser des projets collaboratifs d'envergure :

- Le dispositif « i-démo régionalisé », devrait voir le jour cette année dans le cadre du Programme des investissements d'avenir territorialisés (PIA 4, convention cadre présentée en CP de décembre 2021) pour les projets supérieurs à 1 M€ et jusqu'à 4 M€ ; Les projets de plus de 4 M€ seront orientés vers des dispositifs nationaux.

- La reconduction du guichet régional de projets collaboratifs au croisement des filières, en appui du futur Programme Opérationnel FEDER/FSE+ 2021-2027, pour les projets entre 500 K€ et 1 M€ ; l'appel à projets a été lancé par anticipation en décembre 2021, pour permettre l'inscription de projets au budget 2022.

Les différents appels à projets lancés par les Pôles de Compétitivité à destination des PME, en lien avec Bpifrance et la Région Pays de la Loire, ou projets labellisés « au fil de l'eau », pour des projets sollicitant généralement moins de 500 K€ d'aide régionale.

Cette logique d'investissement va pouvoir s'amplifier en 2022 d'une part grâce à la collaboration des collectivités bretonnes, unique en France, du « guichet des collectivités » formalisé entre la Région et 20 EPCI, et d'autre part grâce aux fonds FEDER, pour développer des actifs à haute valeur ajoutée et les produits/services ou procédés de l'économie bretonne de demain, répondant ainsi aux enjeux de l'accélération des transitions, dans le cadre de la stratégie régionale de recherche et d'innovation S3 2021-2027.

→ Des projets mutualisés d'ambition nationale et européenne, ancrés en Bretagne, au service de la transformation des filières

En complément ou dans le sillage des Pôles de compétitivité, plusieurs dynamiques régionales ont émergé ces dernières années, pour catalyser la recherche et l'innovation de nos principales filières, et faire rayonner la Bretagne en France et en Europe.

A ce titre, dans le domaine maritime, outre le Pôle mer Bretagne Atlantique, les outils collectifs au service de la recherche et de l'innovation maritime bretonne, d'une part du Campus Mondial de la Mer, animé par le Technopole Brest Iroise et porteur du Ocean Hackathon, de la Sea Tech Week etc. et d'autre part de France Energies Marines (FEM) constituent des dynamiques essentielles. Cette année, le Campus Mondial de la Mer va redéfinir une feuille de route 2022-2024. FEM, constituée en SAS dont la Région est actionnaire depuis 2019 aux côtés des laboratoires de recherche et des industriels, s'inscrit désormais dans le réseau national des ITE et IRT, et a formalisé pour 2021-2024 une stratégie de développement au niveau du marché des EMR. Un avenant à la convention de R&D sera proposé courant 2022, pour la période 2022-2024, dotant France Energies Marines de moyens régionaux pour organiser et financer des projets d'avenir sur les EMR.

Dans le domaine du numérique, l'IRT b<>Com fête ses 10 ans en 2022. Constitué de plus de 160 ETP, avec un accord de financement de l'Etat de 20 M€ jusque 2025, et de 30 M€ pour accompagner l'émergence d'un cœur technologique souverain (xG/Cyber) en particulier sur Lannion, l'IRT b<>com confirme son rôle important dans la préparation des technologies numériques du futur, au service des télécommunications, de la santé, etc. Comme prévu, la Région poursuivra en 2022 la dégressivité de l'aide au fonctionnement, au profit de l'investissement dans des projets, y compris pour l'appel à projets à destination des entreprises bretonnes, animé par le Pôle images & réseaux.

Véritable enjeu de souveraineté à l'échelle européenne, la cybersécurité est devenue essentielle au fonctionnement de l'économie, et plus globalement de notre société et de notre démocratie. Le développement de la filière cybersécurité en Bretagne vient confirmer les choix fait il y a quelques années. Cette filière est désormais stratégique pour le développement de notre région et compte d'ores et déjà environ 8000 emplois et bénéficie d'une croissance à deux chiffres. Pour confirmer l'excellence bretonne en cybersécurité, civile et militaire, au service des collectivités, des filières bretonnes comme la santé, des entreprises notamment industrielles, et plus globalement de la société, l'année 2022 sera mis à profit pour faire évoluer notre écosystème cyber. La Région s'impliquera dans le Campus cyber national et le déclinerà à l'échelle bretonne pour rassembler l'ensemble des acteurs sous une même bannière. De même, elle entamera un travail avec l'ANSSI pour définir un futur CSIRT (Computer Security Incident Response Team), organisation dont l'objectif est d'apporter un premier secours à des acteurs victimes de cyber attaques et de mener des actions de prévention à destination des PME et des collectivités. Enfin, la mise en place de l'e-DIH offrira des nouveaux moyens d'accompagnement pour que les PME intègrent la cyber dans leurs projets de digitalisation.

Les soutiens aux outils régionaux dédiés à l'innovation en Cyber seront dès lors centrés sur le Programme 202 (hors Bretagne Développement Innovation) : Pôle d'excellence Cyber, France Cyber maritime, European Cyber Week... L'état des lieux en matière de compétence sera traité dans le cadre de la mission formation.

Sur le champ de la transition industrielle, il conviendra de construire une véritable feuille de route au-delà de 2022 pour la plateforme Excelcar. Cette démarche, au-delà du partenariat avec l'écosystème automobile et avec la Métropole de Rennes qui héberge Excelcar sur le Pôle d'Excellence Industrielle de la Janais, s'inscrira dans la dynamique régionale BreizhFab. Une réflexion pourra aussi être menée pour l'émergence d'un réseau des outils d'innovation industrielle « ACT manufacturing ».

Enfin des programmes structurants de R&D visant à accompagner les mutations des secteurs agricoles et agroalimentaires seront soutenus en 2022, en appui notamment de l'institut Carnot AgriFood Transitions, du CEA Tech ou des cellules précompétitives des Pôles de Compétitivité Valorial et Végépolys Valley.

Les actions du programme

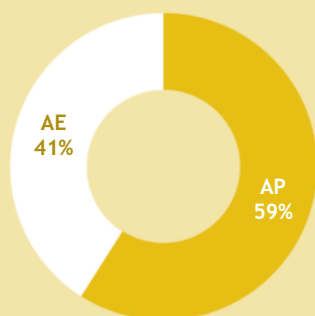
→ Contribuer au développement de l'activité des pôles de compétitivité

- ✓ Soutenir l'animation et la promotion des pôles de compétitivité
- ✓ Soutenir les projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité

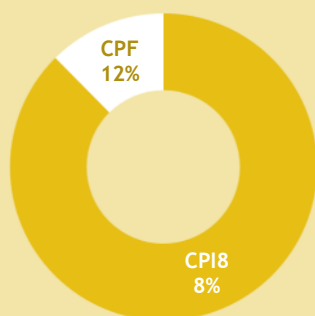
→ Accompagner les projets structurants

Programme 203

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

3 350 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

2 325 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

15 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 125 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises

\\ Raison d'être du programme

En 2020 et 2021, malgré la crise sanitaire, la dynamique de création d'entreprises en Bretagne est restée forte. En 2020, 28 200 entreprises ont été créées en Bretagne, soit une hausse de 3,1 % en un an. Pour les 3 premiers trimestres 2021, on note plus de 26 500 créations. Les micro-entreprises sont majoritaires en 2020 (58 %) parmi les nouvelles entreprises bretonnes, même si elles sont moins représentées qu'à l'échelle nationale (65 %).

Pour accompagner et maintenir cette dynamique, la Région confirme son engagement pour le développement de l'entrepreneuriat, l'accompagnement des entrepreneur.e.s en projet de création ou de reprise et le soutien aux chefs d'entreprises.

La Région s'appuie également sur un ensemble cohérent d'outils partenariaux de financement capables d'intervenir sous forme de garanties d'emprunt, de prêts d'honneur, de fonds propres et quasi fonds propres à toutes les phases clés de la vie de l'entreprise (amorçage, création, développement, transmission).

\\ 2022 en actions

→ Pass Création : un nouveau dispositif en 2022

Après avoir réalisé une évaluation du dispositif d'accompagnement à la création-reprise d'entreprises, *Pass création*, issu du transfert de l'Etat, pour sa 1^{ère} période de déploiement (2018-2021), une nouvelle consultation a été menée en 2021 et 4 marchés départementaux attribués.

Pass création, pour la période 2022-2025, reste un dispositif d'accompagnement individuel de droit commun, ouvert à tous les publics et accessible sur l'intégralité du territoire à travers un nombre de permanences très conséquent. Mais le dispositif s'est encore mieux adapté aux besoins des entrepreneur.e.s et à l'évolution du contexte économique, notamment au regard des impacts de la crise du Covid. A titre d'exemple, la modalité permettant l'éligibilité jusqu'à un an post immatriculation, est désormais maintenue pour les 4 prochaines années, afin de sécuriser ou remobiliser les entreprises créées sans accompagnement. Par ailleurs, afin de consolider les compétences entrepreneuriales et agir sur la confiance, en complément de l'accompagnement individuel, des ateliers thématiques collectifs seront proposés aux entrepreneur.e.s (gestion, développement commercial, relations avec les banques, échanges entre pair.e.s...), des ateliers spécifiques pour les femmes en lien avec le Plan régional pour la création d'entreprises par les femmes (PAREF) et pour les jeunes de moins de 30 ans. Le suivi post création sera également renforcé.

Pour atteindre ces objectifs, un budget annuel de 1.8 M€ a été confirmé pour ce dispositif renforcé.

En complément de *Pass Création*, la Région poursuit son accompagnement des entreprises en difficulté, avec un objectif de préservation des emplois, en apportant une aide à l'association EGEE, afin qu'elle mobilise du temps et des conseils aux dirigeants, ainsi qu'aux chefs d'entreprises ayant fait faillite, en aidant l'association « 60 000 rebonds ».

→ Poursuivre le soutien de l'entrepreneuriat féminin

La Région poursuivra, en 2022, son soutien au développement de l'entrepreneuriat, par sa présence et sa participation financière au salon annuel *Entreprendre dans l'Ouest* et à l'entrepreneuriat des femmes (actions du Plan d'Action Régional pour l'Entrepreneuriat des Femmes – PAREF– en collaboration avec l'Etat, BPI, BNP Paribas et les structures bretonnes de la création, subventions aux associations Femmes de Bretagne et *Entreprendre au féminin Bretagne*).

→ La montée en puissance des outils fonds propres de sortie de crise

Dans le prolongement de la session de décembre 2020 qui en a validé l'intérêt et le positionnement, les fonds Breizh Rebond et Epopée Transition I ont été constitués en juillet 2021 et viennent compléter la palette des outils régionaux d'intervention en haut de bilan pour accompagner des besoins nouveaux de consolidation et de transition.

Ces fonds commencent à examiner des projets dans leur cible d'investissement. Durant l'année 2022, ils devraient étoffer leur portefeuille de participations en apportant des capitaux à des entreprises bretonnes fragilisées par la crise ou en mutation dont ils viendront accompagner la transformation vers un modèle économique plus performant et durable.

Par ailleurs, alors que Breizh Up tangente les 30 participations et a réalisé sa première cession -ce qui traduit l'arrivée à maturité de son portefeuille- 2022 va être une année charnière pour élaborer la feuille de route détaillée vers une nouvelle phase de croissance de cet outil, qui devrait passer par la mobilisation de fonds Feder, avant de renforcer la capacité d'intervention de Breizh Up.

Enfin, en fonction du contexte et des besoins, le déploiement d'autres outils pourrait être envisagé en articulation avec les autres dispositifs mis en place notamment par l'Europe, l'Etat et la Bpifrance. La Région reste attentive et à l'écoute de toutes les propositions qui pourraient s'inscrire dans sa stratégie en privilégiant l'effet levier de l'intervention publique. Cela en tenant compte bien entendu du contexte économique qui a inévitablement des incidences sur le recours à nos dispositifs.

Les outils régionaux définissent progressivement leur stratégie ESG (Environnementale, Sociale et de Gouvernance) incitant toute entreprise de leur portefeuille à définir et suivre des critères de performance extra-financière.

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : accélérer le déploiement de nouveaux modèles économiques

Le premier investissement du fonds Epopée Transitions I a été effectué dans l'entreprise quimperoise Entech, spécialiste des solutions de production et de stockage d'énergies renouvelables.

→ Un cadre renouvelé pour le fonds de prêts d'honneur BRIT (Bretagne Reprise Initiative Transmission)

L'arrivée à son terme, au 30 juin 2022, de la convention cadre du fonds BRIT est l'occasion pour ses partenaires, la Région, Bpifrance et les banques de place de refaire le point sur les cibles, les objectifs et les moyens alloués à ce fonds sur la période 2022-2024 au regard du bilan très positif de cet outil financier, tant par le nombre de projets soutenus (plusieurs centaines chaque année) que par le nombre d'emplois créés ou maintenus sur l'ensemble du territoire.

Les actions du programme

→ Impulser un environnement favorable à la création de nouvelles activités et à la reprise d'entreprises sur l'ensemble du territoire breton

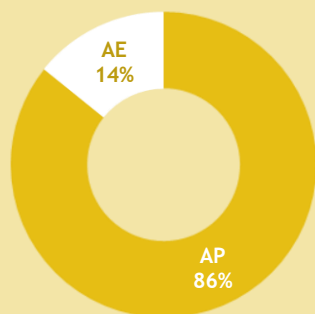
- ✓ Contribuer à la dynamique entrepreneuriale sur l'ensemble du territoire
- ✓ Contribuer à la structuration d'une offre de services de qualité à destination des créateurs-repreneurs, par le soutien aux structures actives dans l'accueil et l'accompagnement

→ Améliorer la structure financière des PME grâce aux outils d'ingénierie financière

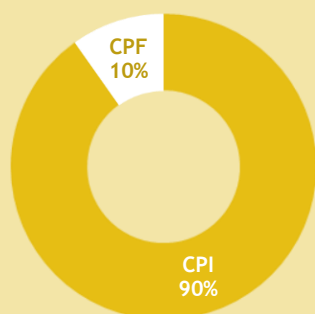
- ✓ Soutenir le développement des PME en intervenant en fonds propres et quasi fonds propres
- ✓ Renforcer l'apport personnel des porteurs de projets par les dispositifs de prêts d'honneur
- ✓ Soutenir le développement des PME en facilitant l'accès aux financements privés, sous forme de garanties

Programme 204

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

15 200 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

2 515 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

20 733 660 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 265 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises

\\ Raison d'être du programme

Les actions de ce programme visent le financement d'outils de soutien, tant collectifs qu'individuels, permettant aux entreprises bretonnes de bénéficier d'un maximum d'atouts dans le contexte de fortes mutations auxquelles elles sont confrontées et d'une économie fortement impactée par les conséquences de la crise sanitaire et les mutations rencontrées par l'économie. Tous les secteurs d'activités contribuant à l'emploi mais aussi au maintien des services de proximité ont vocation à bénéficier de ces outils. Souvent partenariaux, ils visent à une meilleure anticipation des mutations et réponse aux enjeux accrus de compétitivité, de recrutement et d'approvisionnement.

\\ 2022 en actions

→ Poursuite du déploiement des dispositifs dédiés à l'industrie

Afin de soutenir l'industrie, cœur de l'économie productive bretonne, les entreprises pourront notamment bénéficier :

- Du programme Breizh Fab pour renforcer leur compétitivité et les aider à s'engager vers l'industrie du futur. 332 PME ont été accompagnées individuellement depuis le lancement. Le programme, en adaptation permanente pour répondre à des enjeux en constante évolution, contribuera aussi à consolider la filière industrielle bretonne au travers des événements (Open de l'industrie), des espaces de concertation (Comité des Industriels bretons) et des actions collectives menées localement pour des grappes d'entreprises industrielles.

- D'aides à l'investissement, dans la suite d'un appel à projets Feder « Process et numérisation » déployé au cours de l'année 2021, qui aura permis d'accompagner une quarantaine de TPE et PME.

Ces outils semblent avoir répondu aux attentes des industriels mais il conviendra de réfléchir à la manière dont ils peuvent servir à mieux accompagner les entreprises dans leurs démarches de transition (numérique, environnementale, sociétale...).

→ Accompagnement des entreprises IAA dans une phase de transition de la future programmation européenne

L'année 2022 sera marquée par la fin du Plan de Développement Rural Breton et plus particulièrement de la période de transition qui a été introduite avant la mise en place de la programmation 2023-2027.

Il s'agira, dans la continuité de 2021, de poursuivre l'accompagnement des entreprises agroalimentaires bretonnes dans leurs projets d'investissements.

Même si ce secteur a répondu présent lors de la crise sanitaire, certaines entreprises, notamment celles très positionnées sur la Restauration Hors Domicile (RHD), ont néanmoins souffert tout comme certaines filières agricoles. Par ailleurs, les entreprises agroalimentaires doivent toujours se réinventer, trouver de nouveaux marchés, développer de nouveaux produits, de nouveaux modes d'emballages... pour répondre aux exigences des consommateurs.

Un appel à projets « Pass compétitivité et qualité IAA » sera lancé en 2022. Il aura pour objet de renforcer la création de valeur ajoutée et la qualité des aliments via l'amélioration des processus de production et transformation, une meilleure efficacité énergétique, la valorisation des signes officiels de qualité, le raccourcissement des circuits d'approvisionnement, et l'amélioration des conditions de travail des salariés. Le dispositif vise aussi à inciter les entreprises à s'engager dans une démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE).

Ce sont plus de 72 M€ de fonds publics qui ont déjà été mobilisés sur ce dispositif depuis l'adoption du Programme de Développement Rural.

→ **Le renforcement du dispositif Pass Commerce-artisanat notamment autour des enjeux du numérique**

Le dispositif PASS Commerce Artisanat voté en 2017 est désormais déployé par les 59 EPCI bretons. Il contribue à soutenir les petites entreprises de proximité qui maillent le territoire et dynamisent les centres-villes et centres-bourgs. Depuis sa création, le dispositif a évolué et s'est adapté aux besoins des commerçants et des artisans et à l'évolution du contexte économique, avec par exemple une capacité accrue de soutien aux enjeux de digitalisation et de numérisation des commerces et de l'artisanat par une aide à la création de sites internet facilitant la vente en ligne de proximité ou le click & collect. Ainsi, depuis l'origine du dispositif, plus de 1700 entreprises ont bénéficié d'une subvention au titre du PASS Commerce Artisanat. Cela représente plus de 8,9 M€ de subventions engagées sur les territoires en co-financement Région/EPCI, permettant la réalisation de 53,5 M€ d'investissements liés à l'acquisition d'équipements de production, d'investissements d'embellissement, d'attractivité, de travaux immobiliers et de mise aux normes, ou d'investissements liés à l'intégration du numérique ou de stratégie commerciale (*chiffres à fin 2020*).

Les conventions signées avec les 59 EPCI arrivent à leur terme au 31 décembre 2021. Dans l'attente de l'adoption d'un nouveau Schéma Régional de Développement, d'Innovation et d'Internalisation (SRDEII), l'année 2022 sera donc une année de transition. Un travail de bilan sera effectué avec les EPCI et les réseaux consulaires, afin de préparer le cadre du futur dispositif et parvenir collectivement à la définition du futur PASS Commerce Artisanat pour 2023.

→ **Accompagner les entreprises du tourisme**

En 2021, comme en 2020, le secteur du tourisme a été très touché par la crise sanitaire. Les projets d'investissement de ce secteur sont traditionnellement conditionnés par la réussite de la saison touristique précédente et à la confiance en l'avenir. Le nombre de projets accompagnés, en 2021, est de ce fait en baisse sensible. La Région devra néanmoins poursuivre, en 2022, son accompagnement autour de la reprise, la modernisation, la création ou l'extension d'établissements, pour les projets qui répondent aux nouvelles attentes de la clientèle, toujours en évolution et avec une demande croissante en Bretagne.

→ **Soutenir le développement stratégique des entreprises de productions audiovisuelle et cinématographiques**

En cohérence avec le déploiement de notre politique culturelle, un nouvel appel à projet sera mis en place en 2022 afin d'accompagner les entreprises bretonnes des secteurs de l'audiovisuel et du cinéma, acteurs importants pour le rayonnement de la Bretagne et sa vitalité culturelle.

→ **Soutien des entreprises bretonnes dans leur développement à l'international**

En 2021, Bretagne Commerce International (BCI) et Bretagne Développement Innovation (BDI) n'ont pas pu accompagner à hauteur des espérances les entreprises bretonnes sur les salons ou missions en France et à l'international. De la même manière, nos aides directes à l'export ont été très peu mobilisées. Néanmoins, afin d'être au rendez-vous de la relance et de l'accompagnement de nos entreprises bretonnes dans leur dynamique à l'international, il est proposé de maintenir un niveau d'engagement significatif autour de nos dispositifs exports à destination des entreprises.

→ **Maintenir une dynamique collective entre les entreprises**

Le réseau Produit en Bretagne poursuivra ses actions de valorisation des entreprises et de la culture bretonnes. De plus, il accompagnera ses adhérents pour les aider à engager des démarches en matière de RSE ; les plus engagés pouvant intégrer un parcours de labellisation ISO26000.

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : renforcer la Responsabilité Sociétale des Entreprises

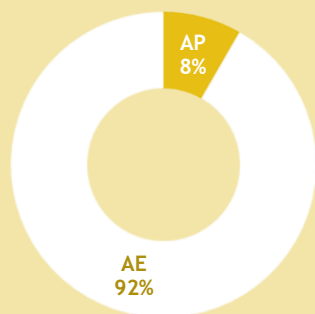
La Région souhaite poursuivre son soutien aux entreprises qui s'engagent en matière de responsabilité sociétale et environnementale. Les PME qui intègrent, par exemple, un parcours de labellisation ISO26000, pourront ainsi être soutenues.

Le réseau PLATO continuera à animer un puissant réseau d'échanges entre dirigeants d'entreprises. Ainsi, les 400 dirigeants mobilisés bénéficieront des échanges d'expériences lors des rencontres menées au sein des groupes locaux, et de l'expertise des 90 coaches mobilisés, issus de grandes entreprises.

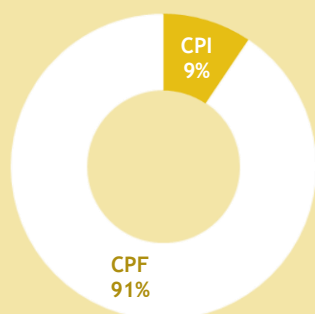
Outre le soutien à des actions collectives récurrentes, en 2022, il conviendra de définir les leviers pour aider les entreprises bretonnes à s'adapter aux multiples transitions en cours, et aux enjeux qu'elles font émerger : environnementale (réduction des consommations énergétiques, éco-conception...), sociétale (RSE, attractivité des métiers, amélioration des conditions de travail...), économique (économie circulaire, relocalisation de l'activité...) et également numérique (digitalisation, cybersécurité...).

Programme 205

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

400 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

4 415 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

500 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 815 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité

\ Raison d'être du programme

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) est un moteur important du développement économique en Bretagne puisqu'elle représente 14,3% de l'emploi breton. En outre, la crise sanitaire a entraîné une accélération de la prise de conscience des enjeux sociaux et environnementaux, enjeux sur lesquels les acteurs de l'ESS sont particulièrement mobilisés.

L'émergence et le développement des projets ESS sont favorisés par l'existence d'un éco-système (pôles de l'ESS, Tag BZH, URSCOP, Coopératives d'activité et d'emploi etc) et des outils d'ingénierie financière dédiés sur la totalité du territoire.

Ce programme soutient par ailleurs également la vie associative (formation des bénévoles, accompagnement stratégique des associations).

Au-delà d'une exigence démocratique, l'égalité des droits entre les femmes et les hommes est un enjeu déterminant pour répondre aux urgences sociales et économiques comme pour accompagner les transitions à venir. Toutes les politiques publiques sont concernées. Aux côtés des associations dédiées, une diversité de partenaires et de collectivités bretonnes agit sur l'ensemble du territoire. Le *Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne (CpeG)* reste à leur écoute et disposition pour enrichir les compétences régionales.

\ 2022 en actions

Il est à noter qu'en 2022 une nouvelle Stratégie Régionale de l'ESS (SRESS) sera élaborée par les acteurs de l'ESS pour fixer les priorités 2022-2024.

→ Impulser l'innovation sociale pour favoriser la transition sociale et environnementale

Pour soutenir le développement des projets socialement innovants, la Région œuvre principalement sur deux axes :

1 – Les outils d'accueil et d'accompagnement

Les 19 pôles de l'ESS et les 4 incubateurs Tag maillent l'ensemble de la Bretagne pour accompagner les projets innovants en création ou en développement.

L'objectif en 2022 est de poursuivre cette structuration, favoriser les échanges de bonnes pratiques entre les pôles, les Tag des différents territoires afin d'enclencher une montée en compétences collective. Le renforcement du lien entre ces acteurs de l'accompagnement et les EPCI est également un des objectifs en 2022. Il s'effectue progressivement *via* l'intégration des pôles au Service Public de l'Accompagnement des Entreprises (SPAÉ), mais aussi par l'accompagnement des pôles et des Tag dans la mise en place de stratégies ESS par les collectivités territoriales.

2 – Les outils d'ingénierie financière

Au cours de ces dernières années s'est mis en place un continuum de financements pour accompagner les projets de l'économie sociale et solidaire : dispositifs régionaux, mais aussi de France Active Bretagne, de Bpifrance (Fonds pour l'Innovation Sociale – FISO), des Cigales (finance solidaire), de l'Urscop etc.

Malgré cela, une certaine fragilité des entreprises de l'ESS peut encore parfois être constatée dans leurs premières années d'activité. Pour contribuer à combler ces lacunes, une expérimentation sera menée en 2022 avec France Active Bretagne pour accompagner les dirigeants d'entreprises dans les 18 mois de post-crétion d'activité.

L'appel à projet « Recherche et société », lancé cette année, sera poursuivi afin de soutenir des démarches de co-recherche entre les acteurs de la société civile et le monde de la recherche, permettant ainsi de stimuler les dynamiques d'innovation sociale.

→ Soutenir la vitalité associative dans les territoires

Depuis le début de la crise sanitaire, le milieu associatif s'est fortement mobilisé et de multiples initiatives témoignent de la capacité d'innovation des associations, pourtant loin d'être épargnées par la crise. Dans ce contexte, la Région et les EPCI se sont fédérés pour mettre en place un dispositif d'urgence, le Pass Asso, afin de soutenir des associations déstabilisées (900 structures aidées en 2021). En 2022, car l'accompagnement reste une priorité, le dispositif local d'accompagnement (DLA), qui a fait ses preuves, continuera d'accompagner les différentes associations bretonnes au plus près de leurs préoccupations (positionnement stratégique, financement, ressources humaines etc).

En 2022, en capitalisant sur la dynamique du Pass Asso, la Région va approfondir le travail partenarial avec les EPCI afin d'imaginer de nouvelles collaborations et mutualiser les moyens pour accompagner le tissu associatif local, créateur de lien social indispensable au bien-vivre ensemble, mais aussi de développement économique dans les territoires.

Une nouvelle charte de la vie associative sera également proposée entre la Région, l'Etat et le mouvement associatif breton, pour prendre le relai de la précédente, qui arrive à terme. Elle intègrera des enjeux partagés sur lesquels les plans d'action seront focalisés.

En outre, un autre défi s'ouvre aux associations, réussir à la fois à remobiliser un certain nombre de bénévoles « historiques » qui ont pu se désengager du fait des circonstances particulières tout en assurant l'intégration de nouveaux que la crise sanitaire a pu au contraire encourager à s'investir dans une démarche citoyenne. Dans ce contexte, l'appel à projets « Formation des bénévoles associatifs » dont la gestion est désormais entièrement déléguée à la Région, sera un outil utile. La définition de thématiques prioritaires se fait de manière concertée avec les acteurs de la vie associative. Dans ce cadre, l'engagement des jeunes reste évidemment un enjeu important et l'appel à projet veillera à valoriser les associations favorisant leur mobilisation.

→ Déployer l'égalité femmes-hommes dans toutes les politiques régionales et sur tous les territoires

Avec 26 champs d'intervention et près de 100 indicateurs, la 6ème édition du rapport annuel Egalité femmes-hommes de la collectivité a cherché à témoigner des conséquences de la crise sanitaire en matière d'égalité des droits entre les Bretonnes et des Bretons. L'examen sexué des impacts des politiques régionales s'est étoffé. La connaissance de leurs effets dans la réduction des inégalités femmes/hommes devra s'améliorer en 2022.

Cette démarche régionale va pouvoir s'enrichir par la capitalisation auprès de nouveaux EPCI de l'accompagnement régional déjà initié pour 8 d'entre eux en 2021 visant à développer une « Approche intégrée de l'égalité femmes-hommes » dans les politiques publiques (dispositif Collectiv'Égalité).

Dans la poursuite des chantiers mis en œuvre, la Région amplifiera en 2022 la déclinaison d'actions proactives au sein de ses dispositifs d'accès à la formation et à l'emploi. Le 4ème Plan d'action régional pour l'entrepreneuriat des femmes en Bretagne (PAREF) fournira un cadre partenarial à la promotion de l'égalité professionnelle au sein du développement économique.

Enfin, le soutien à toutes celles et ceux qui agissent, partout sur les territoires, en faveur de l'égalité des droits et contre les violences sexistes et sexuelles, à l'image du réseau de proximité des Centres d'information sur les droits des femmes et des familles sera renforcé.

→ Dans le cadre du prochain plan régional de refus de la misère et de la précarité: aider les associations qui ont pour but principal l'aide aux plus démunis

De nombreuses associations bretonnes s'engagent au quotidien dans la lutte contre la précarité et pour l'insertion des plus démunis.

Les bénévoles de ces structures doivent être reconnus et aidés dans les actions qu'ils conduisent.

Aussi, la Région veut, dans le cadre du prochain plan régional de refus de la misère et de la précarité, valoriser ces femmes et ces hommes et leur permettre de remplir dans de meilleures conditions, leurs missions auprès des publics fragiles.

Le travail est engagé avec la FAS, les départements et les EPCI, pour déterminer comment, dans le cadre de ce plan, mieux agir dans les domaines de la formation, des mobilités, de la pratique numérique et plus globalement de l'accès au droit.

Les actions du programme

- Développer l'innovation sociale pour développer l'emploi et répondre aux besoins des territoires
 - S'appuyer sur le mode d'entreprendre de l'ESS pour développer des emplois pérennes et de qualité
 - Développer le dialogue social dans les entreprises et les territoires
 - Garantir l'égalité des droits entre les femmes et les hommes
-

Programme 206

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2022 une autorisation
d'engagement de

5 575 000 €

→ Inscrire un crédit de
paiement de fonctionnement à
hauteur de

5 575 000 €

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques

\\ Raison d'être du programme

Accélérées par les conséquences de la crise de la Covid, l'économie bretonne est confrontée encore plus fortement qu'hier à des mutations majeures. Il apparaît d'autant plus nécessaire de pouvoir accompagner ces évolutions autour de la digitalisation, des enjeux environnementaux, sociétaux et de la nécessaire adaptation aux choix des consommateurs.

Ce programme a vocation à accompagner les entreprises qui s'inscrivent dans cette dynamique, en finançant les têtes de réseaux filières et clusters ainsi que nos 2 agences positionnées sur les enjeux de développement économiques, Bretagne Développement Innovation et Bretagne Commerce International.

\\ 2022 en actions

→ Accompagner les filières dans leurs transitions et mutations

Il conviendra de poursuivre l'accompagnement des entreprises dans leur capacité à répondre à la fois aux à-coups de la conjoncture et aux mutations profondes en cours, pour redéployer leurs activités ou adapter leurs savoir-faire à l'émergence de nouveaux marchés, de nouvelles demandes, de nouveaux comportements des consommateurs.

Bretagne Développement Innovation sera mobilisée dans ses missions d'accompagnement et d'anticipation des mutations de l'économie bretonne. Elle le fera en appui sur ses missions socles d'observation de connaissance et de promotion de l'économie et des entreprises. Elle interviendra dans le cadre des Grands Projets Structurants en parfaite cohérence avec les objectifs de la Breizh COP et en particulier avec les 6 engagements prioritaires du Conseil régional.

En 2022, Booster Agro, l'accélérateur régional dédié à l'agroalimentaire et porté par Bpifrance, poursuivra l'accompagnement des 15 PME bretonnes. Sur la base du diagnostic 360 réalisé pour chacune de ces entreprises en 2021, les accompagnements individuels pourront se décliner en 2022. 4 autres séminaires collectifs viendront contribuer à renforcer la synergie entre les membres, et il est également prévu de renforcer les liens avec l'accélérateur national. Le programme doit permettre d'améliorer la compétitivité des entreprises, et de les aider à accélérer leur développement en lien avec les mutations auxquelles l'industrie agroalimentaire est confrontée. Les PME identifiées ont un fort potentiel, il s'agit par leur inscription dans cet accélérateur de les aider à devenir les ETI de demain.

L'Association Bretonne des Entreprises Agroalimentaires (Abea) va poursuivre, avec le soutien de la Région, son action en faveur des entreprises bretonnes de la filière agroalimentaire, en les accompagnant sur des enjeux stratégiques : l'amélioration de leur performance en matière d'achats, leur responsabilité environnementale, la lutte contre le gaspillage alimentaire, ceci s'inscrivant dans l'engagement du « Bien manger pour tous ».

La Région apportera son soutien à l'Observatoire économique des industries agroalimentaires de Bretagne, porté par la Chambre d'Agriculture, et à la Cellule Economique de Bretagne. Leurs travaux contribuent à caractériser les mutations structurelles auxquelles ces filières sont confrontées, et à éclairer leurs évolutions conjoncturelles.

Il est à noter également la continuité de l'action pour les entreprises bretonnes de l'aéronautique, filière fragilisée par les impacts de la crise du COVID, dans le cadre du programme 2019-2022 « Industrie du Futur », porté par le Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales (GIFAS), qui allie conseil et suivi individuel et collectif autour de briques technologiques et cyber. En outre, la création d'un défi collectif axé lean et cybersécurité dans le cadre de Breizh Fab, à destination des

entreprises de l'aéronautique sera également déployé dès début 2022. La structuration de la filière se poursuivra autour du cluster Bretagne Aerospace qui a notamment réalisé une étude-action en lien avec l'UIMM pour structurer une cartographie de la filière aéronautique et spatiale en Bretagne et mieux anticiper les besoins des acteurs de la filière, qui pèse pour près de 12000 salariés directs en Bretagne. Dans ce cadre, des besoins en matière d'emploi (formation, évolution des compétences, attractivité des métiers...) et d'enjeux de RSE feront l'objet d'actions dédiées.

La Région apportera son soutien au cluster Bretagne Pole Naval, afin de lui permettre de poursuivre ses travaux en faveur du développement des entreprises des filières navales, énergies marines renouvelables et oil and gas. Le cluster est particulièrement dynamique sur la thématique emploi dans la filière, il organise notamment le salon Pro&Mer, tient une bourse aux emplois via son site web et s'implique dans les comités de pilotage du Campus des Industries Navales.

→ Renforcer la coopération entre les acteurs de l'accompagnement à l'international

Dans le but d'additionner les forces, en 2019, la Région, Bpifrance, Business France et Bretagne Commerce International ont signé un protocole d'accord dans le cadre de la Team France Export. L'objectif est d'améliorer la coordination des différents acteurs qui accompagnent le développement à l'export par une meilleure information sur leurs actions respectives, un partage d'informations sur les besoins formulés par les entreprises et les attentes sur les différents marchés. En 2022, il s'agira de structurer le partenariat à travers différentes actions communes et opérationnelles qui seront travaillées dans le cadre de la refonte du SRDEII, et du Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises (PRIE).

→ Soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail

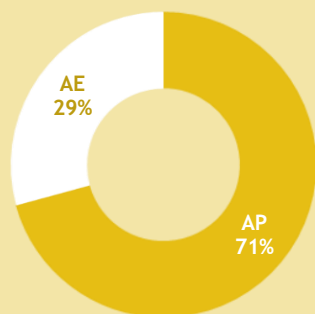
L'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (Aract) poursuivra son engagement en faveur des objectifs suivants : considérer le travail comme un facteur de santé et de performance, faire de l'amélioration des conditions de travail un facteur d'attractivité, favoriser le dialogue social, intégrer l'égalité professionnelle et accompagner les transitions par des démarches de concertation. Parce que les difficultés de recrutement des entreprises sont exacerbées, l'Aract pourrait voir son rôle renforcé en matière d'accompagnement des entreprises dans leur démarche d'amélioration des conditions de travail et de réflexion sur l'attractivité de l'entreprise. 2022 servira aussi à définir les modalités de mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Aract qui interviendra en 2023, suite à la décision de les intégrer au réseau national des Anact, sous forme d'établissement public. L'enjeu étant de préserver la capacité du territoire à mettre en œuvre des plans d'actions adaptés aux réalités locales en termes de filières et d'enjeux.

Les actions du programme

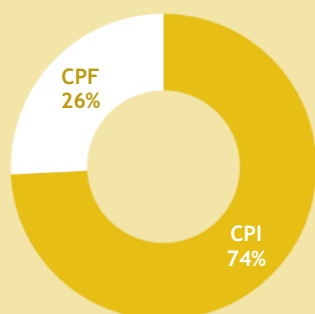
- Renforcer l'attractivité économique de la Bretagne
 - Favoriser les conditions de l'internationalisation des entreprises
 - Soutenir les filières et renforcer la coordination des acteurs de l'économie
 - ✓ Favoriser le développement des filières structurantes de l'économie bretonne
 - ✓ Renforcer la coordination de l'économie bretonne
 - ✓ Soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail
-

Programme 207

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

15 850 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

6 550 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

14 700 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

5 100 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire

\\ Raison d'être du programme

L'année 2022 constitue la dernière année avant d'engager la future programmation Feader 2023-2027... Cette période transitoire doit nous permettre avec des moyens renforcés de poursuivre notre ambition politique visant à renouveler les générations tout en préservant le modèle d'exploitation, moderniser les filières de production, renforcer l'agroécologie...

En effet, l'Etat vient de boucler son Plan stratégique national qui va structurer la future Pac 2023-2027. A compter du 1er janvier 2023, les Régions verront leur compétence renforcée sur la politique d'accompagnement à l'installation familiale breton et le soutien à la modernisation des filières de production.

Afin de répondre au défi démographique et au renouvellement des générations, la Région a engagé l'organisation d'Etats généraux de l'installation transmission en Bretagne. Les conclusions et le plan d'actions issu de cette consultation devront nous permettre de tracer les nouveaux contours de la politique agricole régionale. Il s'agit aussi et surtout d'engager tous les acteurs dans l'avenir de l'agriculture bretonne pour réussir à mener les transitions agroécologiques tout en continuant à garantir notre souveraineté alimentaire. La Bretagne est et restera une terre d'élevage.

Le contexte de crise sanitaire que nous traversons a permis de mettre en exergue l'intérêt croissant pour le consommateur d'une alimentation saine et durable et de proximité. La Région s'est engagée dans une politique volontariste pour le Bien manger pour tous avec des actions concrètes dans les lycées, au travers de sa politique innovation et dans sa politique agricole et agroalimentaire.

\\ 2022 en actions

→ Renouvellement des générations en agriculture : déploiement du prêt d'honneur

Le renouvellement des générations est un enjeu clé pour le maintien d'une agriculture dynamique sur notre territoire. La Bretagne est confrontée au vieillissement de sa population agricole avec 56% des chefs d'exploitation qui ont plus de 50 ans et qui devraient cesser leur activité dans les dix ans à venir. La Bretagne est et doit rester une terre agricole, pour cela nous devons réussir l'enjeu de transmission et d'installation.

La dynamique d'installation a jusqu'ici été maintenue en Bretagne. Pour autant, l'attractivité du métier d'agriculteur et la transmission des exploitations constituent des enjeux considérables. La gestion du foncier représente par ailleurs un défi majeur, il s'agit d'un prérequis pour la réussite de ces installations

Depuis 2014, près de 3 500 jeunes agriculteurs ont bénéficié des aides à l'installation (DJA : Dotation Jeunes Agriculteurs).

Le dispositif prêt d'honneur, unique en France par son ampleur, permet de faciliter l'installation des jeunes et la reprise des exploitations. Depuis sa création, 212 agriculteur-riche-s ont pu bénéficier de ce dispositif, ce qui représente 9,2 millions € de prêts d'honneur qui ont été accordés et qui ont permis de mobiliser 136 millions d'euros de prêts bancaires associés. Au total, ce sont 474 emplois qui ont été préservés ou créés.

La Région s'est fixé comme objectif l'installation sur son territoire de 1000 jeunes agriculteurs par an. Cet objectif ne saurait être atteint sans des mesures ambitieuses. Les prêts d'honneur sont aujourd'hui réservés à certains types de productions agricoles. Les étendre à l'ensemble des productions permettrait de répondre de façon plus efficace au besoin de renouvellement des générations en agriculture, sous réserve de l'accord de Bpifrance, partenaire du fonds.

→ Moderniser les outils de production agricole et adapter les systèmes de production

La Région a souhaité faire de la compétitivité dans les filières agricoles un axe majeur de sa politique d'accompagnement à l'agriculture bretonne. Cette amélioration de la compétitivité doit s'inscrire dans des dynamiques de transition agroécologique, de soutien aux filières de qualité et de production de protéines végétales. Ce sont désormais plus de 11 000 projets qui ont été accompagnés pour un montant de crédits publics de plus 244 M€ et près d'1,4 milliard d'euros investis dans les exploitations bretonnes.

Ce plan permet d'accompagner l'évolution des pratiques agricoles, de soutenir la modernisation des outils de production pour de meilleures conditions d'élevage et de travail, ou encore la diminution de la consommation énergétique et enfin le renforcement de l'autonomie alimentaire dans les élevages.

→ Contribuer à la production d'énergies renouvelables par et pour l'activité agricole : développer le photovoltaïque et la micro-méthanisation dans les exploitations agricoles

Afin de développer la place des énergies renouvelables dans les exploitations, la Région souhaite accentuer l'autonomie énergétique des fermes en Bretagne avec une volonté de privilégier des modèles d'autoconsommation énergétique. Dans le cadre du plan de relance, la Région a en 2021 renforcé ce soutien via le PCAEA ; c'est près de 50 dossiers d'investissements pour 1,3 M€ de soutien public qui ont été accompagnés.

Après le lancement officiel du label Haies pour promouvoir une gestion et une valorisation durable du bocage en France, la Région poursuivra son accompagnement pour organiser son déploiement et labelliser les premiers projets bretons, tant au niveau des agriculteurs que des structures revendeuses (structures de type SCIC bocage). Enfin, la Région va reconduire son accompagnement au développement de la micro-méthanisation qui vise à favoriser l'autonomie énergétique des exploitations et à réduire l'empreinte climatique de la ferme bretonne, dans des conditions compatibles avec la qualité des milieux.

→ Soutenir la compétitivité de la filière bois : vers un plan arbre

La filière forêt-bois inscrit son action dans la nouvelle économie, décarbonée et tournée vers la transition écologique.

Le programme Breizh Forêt Bois d'encouragement à la plantation forestière a été développé dans une dynamique de filière afin de redonner des perspectives d'avenir à la production régionale de bois d'œuvre. En 2022, aux côtés des mesures « Boisement » et « Transformation », **le programme Breizh Forêt Bois va s'enrichir d'un 3ème volet « Amélioration »**, accompagnant les propriétaires vers l'amélioration de leurs peuplements par des interventions sylvicoles douces, à même de diversifier les modes de production sylvicole et de conduire à des peuplements plus mélangés, favorables à la biodiversité et résilients au changement climatique.

Cette année verra également le lancement d'une démarche de construction d'un **Plan régional sur l'Arbre**, stratégie de mise en résonance et de consolidation des politiques publiques autour du bocage, de la forêt, du développement de la filière bois (construction, bois-énergie, emballage, chimie du bois), de l'économie circulaire et de la biodiversité. Enfin, les bases d'une structure régionale de compensation carbone, ouverte aux financements privés, et favorable au développement de projets agricoles et sylvicoles bas carbone sera mis en œuvre d'ici fin 2022, avec notamment l'objectif d'accélérer encore le déploiement de différents dispositifs de plantation forestiers et bocagers.

→ Contribuer à améliorer les pratiques et systèmes agricoles : de nouveaux appels à projet sur les MAEC et l'agriculture de conservation

Les Mesures Agro Environnementales et Climatiques et l'aide à la Bio constituent l'un des outils majeurs du second pilier de la Politique Agricole Commune pour accompagner le changement des pratiques agricoles au bénéfice de l'environnement. Le programme connaît un important succès ; on estime que 5 750 contrats MAEC et Bio ont été souscrits. Désormais plus de 3 600 exploitations agricoles bretonnes sont engagées en agriculture biologique. Durant la phase de transition vers la future PAC (2021 et 2022), la Région poursuit son effort afin d'assurer la continuité de son engagement auprès des exploitants investis dans la transition agroécologique, en s'appuyant notamment sur les plans de relance français et européen.

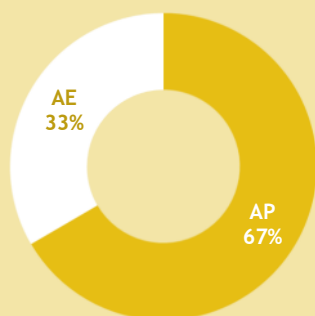
En 2022, la Région va poursuivre son action expérimentale en faveur de l'agriculture de conservation. 53 exploitations ont été retenues en 2021, l'objectif est alors de mobiliser de nouvelles exploitations dans cette transition et de valider le modèle de soutien innovant construit en 2021.

Les actions du programme

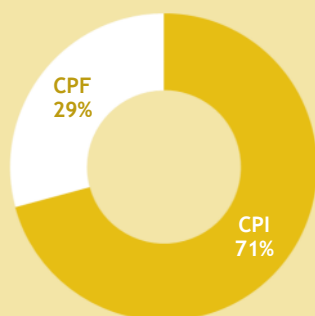
- Renouveler les générations dans l'agriculture
 - Développer la compétitivité des outils de production agricoles et forestiers
 - Développer les filières de valorisation des produits agricoles
 - Participer à l'amélioration et à la maîtrise des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement
 - Favoriser l'accroissement de l'autonomie et la place des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles
-

Programme 208

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

5 456 700 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

2 737 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

6 528 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 693 500 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime

\\ Raison d'être du programme

Le programme 208 constitue la pierre angulaire de la politique maritime intégrée de la Région. Dans ce cadre il apporte un soutien spécifique aux filières halieutiques (pêche, aquaculture, criées et ports de pêche, mareyage, transformation...), il est le support de certaines actions de politique maritime intégrée (éducation à la mer, sécurité maritime, etc.) et appui la mise en œuvre transversale de cette politique avec les autres directions intervenant dans le champ maritime. En 2021 la Région a quasiment achevé la programmation du FEAMP, préparé la mise en œuvre du FEAMPA pour la période 2021-2027, accompagné les acteurs dans le cadre de la crise sanitaire, notamment les centres de classe de mer, et a suivi les effets de la mise en œuvre du Brexit sur la pêche bretonne.

En 2022 une nouvelle feuille de route régionale pour la mer et le littoral sera élaborée et mise en œuvre en lien avec le plan d'action de la *Stratégie Bretonne Mer et Littoral* (SBML). De nouvelles actions en lien avec les transitions seront mises en place : l'appui aux investissements de transition innovants pour les filières halieutiques, le soutien au transport de fret à la voile ou encore des actions prévues dans le SRADDET concernant le littoral.

Les enjeux de contractualisation et de concertation au travers de la fin du fonds structurel actuel et de la mise en œuvre du suivant, mais aussi du contrat de plan Etat région par exemple seront majeurs. La Conférence Régionale Mer et Littoral continuera à jouer son rôle d'ensembliser des questions maritimes.

\\ 2022 en actions

→ La fin du programme FEAMP 2014-2020

L'année 2022 permettra d'achever la programmation du FEAMP au travers de la programmation des tous derniers dossiers, et d'accélérer les paiements des bénéficiaires (qui se poursuivront jusqu'à la fin 2023). La Région accompagne ainsi l'aide à la création d'entreprises de pêche ou l'installation et la transmission des entreprises aquacoles. Elle soutient également les investissements des entreprises de transformation et de commercialisation des produits de la mer, en faveur de l'amélioration des conditions de travail et de la sécurité, d'une meilleure valorisation des produits et d'une diminution de leur impact sur l'environnement. Les concessionnaires des ports de pêche bénéficient également du soutien régional et du FEAMP pour leurs investissements, tout comme des projets de développement local littoral à travers le volet territorial du FEAMP (Développement local mené par les acteurs locaux – DLAL).

→ L'année de démarrage du FEAMPA 2021-2027

Tout début 2022, commencera une concrétisation importante du nouveau Programme national FEAMPA 2021-2027 par la possibilité de dépôt des premières lettres d'intention sur le nouveau système d'information régional dédié ; leur instruction ne sera possible qu'après l'approbation du Programme par la Commission européenne (printemps ou été). La concertation avec les acteurs sera également finalisée en début d'année et notamment les nouvelles aides et leurs critères de sélection. L'organisation opérationnelle sera mise en place, associée à l'animation pour faire connaître les aides et l'accompagnement au montage des projets pour les futurs bénéficiaires.

L'objectif de maximisation des effets leviers sur les aides sectorielles sera recherché afin d'assurer le déploiement des transitions énergétiques et écologiques pour le secteur.

Pour le volet territorial, le DLAL reste un outil majeur de l'émergence d'une économie bleue sur les territoires, en s'appuyant sur les richesses de l'existant en matière de pêche

et d'aquaculture. Afin de le reconduire avec une simplification dans sa gouvernance, les territoires de projets seront sélectionnés courant 2022 à la suite de l'appel à candidature lancé fin 2021.

▶▶ Développer la traçabilité des produits de la mer en faveur du Bien manger pour tous

Dans le cadre de la démarche du Groupement interportuaire Pêche de Bretagne, une étude sera menée afin d'améliorer la traçabilité des produits de la pêche à l'échelle régionale tout au long de la filière. Outre le fait de répondre aux obligations réglementaires et d'améliorer le travail des opérateurs, cette traçabilité assurera une meilleure valorisation des produits. Elle contribuera à démarquer les produits bretons. Associée à un nouvel outil de prévision des apports, porté par le GIE « ports de pêche de Bretagne » regroupant les concessionnaires bretons et cofinancé par la Région, l'amélioration de la traçabilité permettra une meilleure visibilité du marché.

→ Déploiement du groupement interportuaire

Les travaux du groupement Pêche de Bretagne, animés et financés notamment par la Région se poursuivront. Ils deviendront encore plus opérationnels avec la création du GIE « ports de pêche de Bretagne » qui permettra de porter des investissements, telle que la nouvelle version de l'outil de prévision des apports.



Outre l'organisation du marché et la valorisation des produits, des travaux seront initiés sur les transitions, en particulier la transition énergétique afin de rendre les activités portuaires moins énergivores et tendre vers une autoconsommation. Des réflexions sur l'équipement en gaz frigorigènes des halles à marée bretonnes seront également menés et contribueront au Plan transition (réduction des gaz à effet de serre) entrepris par la Région.

→ Révision de la feuille de route régionale en faveur de la mer et du littoral et plan d'actions

La Région a adopté au printemps 2018 sa feuille de route pour la mer et le littoral. Cette feuille constituait le plan d'action du conseil régional pour la période 2018-2023 et sa contribution à l'élaboration de la stratégie régionale pour la mer et le littoral engagée, avec l'Etat, dans le cadre de la Conférence régionale de la mer et du littoral.

Dans la perspective de son renouvellement, un travail d'évaluation et de définition des actions à promouvoir pour la période 2023-2027 sera réalisé. Il aboutira à une feuille de route révisée ainsi qu'à un nouveau plan d'action pluriannuel au service d'une ambition maritime régionale renforcée.

→ Agir en faveur des transitions

Les enjeux de transition écologique et maritime de la Bretagne seront particulièrement pris en compte à travers notamment les actions sur le trait de côte en lien avec les mesures prévues dans le *Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires* (SRADDET), des bonifications dédiées pour les aides économiques FEAMPA, ou un appel à projets spécifique pour faire émerger et soutenir des investissements innovants en faveur des transitions maritimes.

▶▶ Mettre en œuvre une politique d'adaptation au changement climatique et de gestion du trait de côte

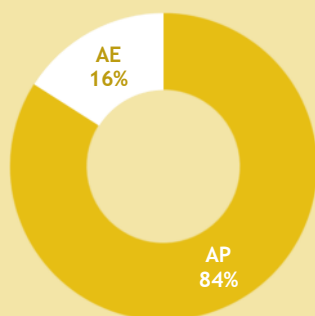
L'enjeu principal est d'inciter les territoires à s'adapter aux effets du changement climatique. Il s'agit notamment d'améliorer nos connaissances sur les effets du changement climatique sur le littoral breton, de promouvoir la culture du risque à l'échelle des territoires maritimes et de capitaliser les expériences pour développer des stratégies d'adaptation au changement climatique à l'échelle locale. Il s'agira notamment de s'assurer et de faciliter la prise en compte des objectifs et des règles du SRADDET relatifs au trait de côte lors de la révision des 17 SCoT littoraux bretons (objectif 22-1 et règles III-7), de constituer un réseau des porteurs de projets de gestion du trait de côte en Bretagne et de structurer et coordonner l'observation du trait de côte à l'échelle régionale (en lien avec la mission de préfiguration évoquée ci-dessus).

Les actions du programme

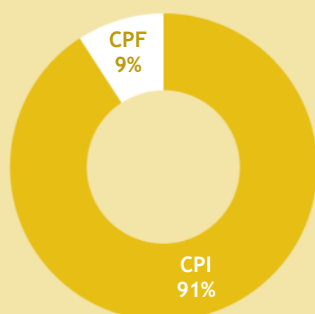
- Mettre en œuvre la stratégie maritime bretonne
- Animer et accompagner les transitions et l'innovation maritime
- Soutenir la création et le développement des entreprises de la filière halieutique
- Contribuer à la compétitivité de la filière halieutique

Programme 209

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

30 348 400 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

5 767 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

56 769 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

5 737 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer le système portuaire

\\ Raison d'être du programme

La Région Bretagne est propriétaire de 5 ports de commerce (St Malo, St Brieuc, Roscoff, Brest, Lorient) qui contribuent à l'approvisionnement du territoire par voie maritime, permettant ainsi aux entreprises bretonnes de gagner en compétitivité et de réduire leur impact environnemental par l'utilisation d'un mode de transport massifié. Le programme budgétaire portuaire comporte ainsi des dépenses visant à entretenir les infrastructures maritimes autorisant cette activité logistique, à les moderniser également pour offrir davantage de services aux entreprises bretonnes sans augmenter l'artificialisation du littoral, et visant enfin à soutenir tout investissement de nature à améliorer la performance logistique et environnementale de l'activité portuaire.

La Région Bretagne est également propriétaire de 5 ports de construction-réparation navale (Lorient, Concarneau, Brest, St Brieuc, St Malo) qui accueillent sur leurs terre-pleins un écosystème complet d'entreprises industrielles dont le savoir-faire positionne la Bretagne en pointe sur des segments de la filière (ou filières connexes) en plein essor : transport vélique, course au large, technologies numériques embarquées, EMR, etc. Le programme budgétaire comporte notamment des dépenses permettant d'assurer la mise à disposition d'outils de mise à sec indispensables à l'existence de ces entreprises sur notre territoire, toujours avec le souci d'une performance industrielle et environnementale élevée.

La filière halieutique est accueillie sur différents ports régionaux, et en particulier, la Région est l'autorité portuaire de 6 halles à marée (St Malo, Roscoff, Brest, Concarneau, Quiberon, Lorient). Elle en soutient les exploitants en accompagnant les opérations de modernisation et les actions en faveur de l'environnement.

Enfin la Région Bretagne est propriétaire d'une quinzaine de ports polyvalents (pêche, plaisance, desserte des îles, tourisme, etc.). Dans ces ports, elle s'assure de la pérennité des infrastructures maritimes et de la qualité des services offerts aux usagers avec une attention particulière à la mission de continuité territoriale pour les îliens.

\\ 2022 en actions

→ Développer et valoriser le domaine pour soutenir les activités portuaires

La Région Bretagne est propriétaire d'un vaste patrimoine bâti situé dans les zones industrialo-portuaires. Si ce patrimoine est largement concédé, la Région reste responsable de la conservation de certains éléments de patrimoine. En 2022, outre l'exercice des missions traditionnelles du propriétaire, la Région Bretagne accompagnera la ville de Saint-Malo dans le réaménagement de l'axe portuaire. Les projets d'acquisitions foncières seront mis en pause en 2022 dans l'attente de la redéfinition des objectifs stratégiques en matière de maîtrise du domaine.

→ Assurer l'entretien du patrimoine portuaire pour en garantir la pérennité

La structuration progressive d'une politique patrimoniale des ouvrages portuaires a d'ores et déjà permis d'objectiver les priorités des opérations de maintenance à conduire en 2022. C'est ainsi que des opérations récurrentes seront menées sur les quais en maçonnerie ou la protection anticorrosion des ouvrages métalliques (Brest). Au-delà de ces opérations généralistes, des opérations plus ciblées seront également diligentées. A Brest, le confortement de la digue sud ou la réparation du bajoyer nord-ouest permettront de sécuriser des ouvrages stratégiques pour les fonctions opérationnelles du port.

A Saint-Malo, la livraison du nouveau pont mobile et du nouveau poste de commandement a marqué en 2021 la fin de chantiers complexes et structurants. En 2022, des études seront engagées pour des opérations dans les bassins du port et sur le môle des noires, tandis que la modernisation des quais Danois sera finalisée. A Lorient, le remplacement des défenses du quai Michel Tonnerre contribuera à la modernisation progressive de cet ouvrage stratégique du port de pêche. L'effort de maintenance dans les îles sera par ailleurs poursuivi, notamment à Sein et Ouessant. La Région poursuivra également ses actions en faveur d'une amélioration constante des techniques de suivi des pathologies des ouvrages (appel à projets instrumentation innovante, nouveaux modules du logiciel GECOPE).

→ Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires

La modernisation du terminal du Naye à Saint-Malo constitue l'investissement principal de la Région dans ses ports pour les prochaines années dans une sorte de passage de relais avec le projet de développement du port de Brest. Cette opération est indispensable pour conforter l'attractivité du port pour les ferries. Le projet consiste en un approfondissement des accès nautiques et une remise en service d'un poste à quai pour permettre aux compagnies maritimes d'offrir des horaires d'escales plus en adéquation avec les demandes du marché. Le volet terrestre permettra d'accompagner l'augmentation du trafic passagers et fret par le réaménagement des terre-pleins et la modernisation de la gare maritime, offrant un niveau de confort et de services en adéquation avec les standards internationaux. Le budget prévisionnel à la charge de la Région est de 110 M€ HT (études + travaux). La concertation préalable a d'ores et déjà permis de conforter les orientations stratégiques du projet.

A Brest, l'arrivée d'un nouvel industriel sur le polder marque en 2022 la poursuite du développement des ambitions de la Région dans le domaine des énergies marines renouvelables. Les travaux de confortement du quai qui ont démarré début 2021, devraient être livrés fin 2022. Les dragages ont d'ores et déjà repris fin 2021 et se poursuivront sur l'année 2022.

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP

- Projet de développement du port de Brest : un nouveau terminal EMR, pour développer une filière innovante et décarbonée
- Projet de modernisation du terminal ferry de St Malo : un terminal à passager renouvelé pour une gare maritime économe en énergie et des navires branchés sur l'électricité bord à quai

La poursuite des dragages à Lorient, le démarrage des études pour la réhabilitation de l'estacade de Roscoff et l'engagement de l'opération de sécurisation des coffres en Rance (destinés aux navires de croisière) constitueront également des temps forts de l'année 2022.

→ Accompagner la modernisation des concessions des ports régionaux

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP

- Investissements au port de St Malo : la première des 6 trémies aspirantes, pour une meilleure qualité de l'air
- Investissements au port de Lorient : agrandissement de l'aire de carénage du port de Keroman de 6500 m² avec maintien de la certification et suivi accru des effluents

Les contrats de concession sont accompagnés de nombreux flux financiers. En 2022, la Région indemnisera les autres membres du Syndicat Mixte Brest Iroise (Département du Finistère, Brest Métropole et CCIMBO) de la valeur des actifs qui lui seront transférés à l'occasion de sa dissolution, marquant une nouvelle étape de mise en œuvre du projet de société portuaire.

En 2022, eu égard aux effets de la crise sanitaire sur certaines activités portuaires, la Région Bretagne entend poursuivre le travail engagé avec ses concessionnaires sur l'évaluation de ces impacts sur l'économie des ports à l'aune des contrats de concession. D'ores et déjà, des crédits sont prévus pour soutenir le délégataire du port de

Saint Malo compte tenu de la perturbation significative de son activité induite par la pandémie de Covid-19. Les plans d'investissements des concessionnaires seront également soutenus, notamment à Brest, Lorient, Concarneau, Saint-Malo ou Le Légué.

Par ailleurs, l'engagement soutenu de la Région au travers de syndicats mixtes portuaires (1,7 M€) se traduira notamment par la poursuite de l'effort d'investissement pour le port de pêche de Lorient Keroman. La Région engagera également des études relatives à la production d'une nouvelle stratégie portuaire, à la performance énergétique des ports et au développement de services numériques.

En maîtrise d'ouvrage directe régionale, on peut noter en 2022 :

- à Brest, le lancement des études de programmation pour les travaux à réaliser au premier éperon pour la desserte des îles (réorganisation du terre-plein et reconstruction de la gare maritime) ;
- à Concarneau, le démarrage de la mise en œuvre du plan-guide du port réalisé en 2021 avec les premières actions en matière de gestion foncière.

→ **Optimiser l'exploitation des ports dans une logique de durabilité économique, sociale et environnementale**

La Région Bretagne accompagne et encourage les concessionnaires et exploitants portuaires à s'engager dans des démarches de certification environnementale performantes.

Ainsi, le port de plaisance des Sablons a été certifié Ports Propres en 2021, les ports du Conquet, de Roscoff, Port-Tudy s'engagent dans cette certification en 2022. La Région Bretagne œuvrera également en 2022 en direct sur ses ports : mise en œuvre des audits environnementaux à Brest Lorient et St-Malo, déploiement de suivis environnementaux, animation d'un réseau pour l'usage raisonné des biocides sur les ports, suivi des blooms de phytoplancton à Saint-Malo, etc. Des actions de maîtrise des émissions de GES et de remédiation sont aussi prévues en 2022 (renouvellement de flottes, élaboration du bilan annuel des émissions de GES... conformément aux engagements pris par les concessionnaires).

La Région Bretagne poursuivra par ailleurs son programme de mise au démantèlement de navires abandonnés.

Sur un plan environnemental, l'aménagement de la passe à poissons au port du Légué permettra à terme d'assurer la continuité écologique du cours d'eau. Les travaux sont programmés pour 2022.

Les actions du programme

→ **Réaliser des investissements pour développer les trafics portuaires**

- ✓ Développer et valoriser le domaine pour soutenir les activités portuaires
- ✓ Entretien le patrimoine portuaire régional pour assurer sa pérennité
- ✓ Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires
- ✓ Accompagner la modernisation des concessions des ports régionaux

→ **Optimiser l'exploitation des ports dans une logique de durabilité économique, sociale et environnementale**

- ✓ Définir les conditions d'exploitation des ports et contrôler l'exécution des contrats de concession
 - ✓ Améliorer la performance logistique des ports
 - ✓ Placer les enjeux environnementaux au centre des actions portuaires
-

\\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

		AP	AE
P.0201	P.0201-10 : Favoriser un environnement propice à l'innovation	1 200 000	5 890 000
	P.0201-21 : Accompagner le transfert de technologies et la création de start-up	600 000	2 000 000
	P.0201-22 : Favoriser les projets industriels innovants	7 500 000	2 500 000
	P.0201-31 : Animation et coordination du système régional d'innovation		2 000 000
Total P.0201		9 300 000	12 390 000
P.0202	P.0202-11 : Soutenir l'animation et la promotion des pôles de compétitivité		2 000 000
	P.0202-12 : Soutenir les projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité	9 500 000	
	P.0202-20 : Accompagner les projets structurants	1 000 000	2 300 000
Total P.0202		10 500 000	4 300 000
P.0203	P.0203-112 : Etudes d'intérêt général		-
	P.0203-122 : Aide au fonctionnement BCS (Bretagne Capital Solidaire)		
	P.0203-123 : Aide au fonctionnement BJE (Bretagne Jeunes Entreprises)		
	P.0203-124 : Marché PASS Création en faveur de la création d'entreprise		1 800 000
	P.0203-211 : Aide à la structuration des réseaux d'investisseurs personnes physiques		-
	P.0203-212 : Participation au capital BCS (Bretagne Capital Solidaire)		
	P.0203-213 : Participation au capital BJE (Bretagne Jeunes Entreprises)		
	P.0203-214 : Participation au capital BP (Bretagne Participations)		
	P.0203-215 : Participation au capital Ouest-Ventures (OV1-OV2-OV3)		-
	P.0203-216 : Fonds de co-investissements Breizh up		-
	P.0203-217 : Fonds Interrégional d'Amorçage - GO Capital Amorçage	1 000 000	
	P.0203-218 : PPD (Prêt Participatif de Développement), Prêt TPE Croissance, Prêt Flash TPE	1 000 000	
	P.0203-219 : SEMAEB		
	P.0203-221 : Apports aux fonds de prêts et de garantie dédiés à la création d'entreprises (Bretagne Active)		-
	P.0203-222 : Fonds Post COVID et fonds Cybersécurité		-
	P.0203-223 : Fonds prêts d'honneur BRIT, dont reprise par plus de 5 salariés	500 000	
	P.0203-224 : Fonds d'Amorçage PHAR (Réseau Entreprendre Bretagne)	350 000	-
	P.0203-231 : FRGB (Fonds Régional de Garantie Bretagne avec bpfirance)	500 000	
	P.0203-232 : Garantie individuelle - Fonds de garantie Région		
	P.0203-233 : Soutien aux structures d'accompagnement des entreprises en difficulté (et autres)		-
	P.0203-111 : Actions de communication et de soutien aux projets d'animation, de promotion et de sensibilisation à la création et la reprise d'entreprises.		225 000
	P.0203-121 : Soutien aux autres structures d'accueil, d'accompagnement et de suivi des créateurs d'entreprises et des entreprises en difficulté		300 000
	Total P.0203		3 350 000
P.0204	P.0204-110 : PASS Export salon		700 000
	P.0204-131 : PASS Export VIE		100 000
	P.0204-132 : PASS Export RH		100 000
	P.0204-211 : Actions collectives		500 000
	P.0204-212 : Réseau PLATO		200 000
	P.0204-213 : PBRH+		70 000
	P.0204-214 : Action en faveur de l'environnement		
	P.0204-215 : Rapprochement entre les jeunes et l'entreprise		
	P.0204-221 : PASS Conseil		120 000
	P.0204-223 : PASS Partage RH		75 000
	P.0204-224 : Aide à la Mutualisation Logistique (AML)		-
	P.0204-226 : PASS Investissement TPE	2 200 000	
	P.0204-227 : Prise de participation minoritaire dans entreprise du territoire		
	P.0204-310 : Pass commerce artisanat	2 500 000	250 000
	P.0204-321 : Fonds spécial d'intervention économique (FSIE)	2 000 000	
	P.0204-322 : Ingénierie de projets et territoires en mutation		200 000
	P.0204-323 : Surveillance des entreprises aidées		50 000
	P.0204-324 : Compétitivité des IAA bretonnes (FEADER - AAP permanent)	5 000 000	
	P.0204-400 : RDC - Réaffectation dossiers caducs		-
	P.0204-120 : Pass export COMM		150 000
	P.0204-225 : PASS Investissement (avances remboursables)	3 500 000	
	Total P.0204		15 200 000

REGION BRETAGNE - BUDGET PRIMITIF 2022

		AP	AE
P.0205	P.0205-11 : Faciliter l'émergence de projets viables créateurs d'emplois et de qualité de vie	400 000	400 000
	P.0205-12 : Contribuer à la lisibilité de l'offre solidaire pour favoriser une commande publique responsable		-
	P.0205-13 : Expérimenter en particulier avec les mouvements d'éducation populaire pour répondre aux nouveaux enjeux de la jeunesse		260 000
	P.0205-21 : Structurer le niveau régional et le territoire pour promouvoir le mode d'entrepreneuriat de l'ESS		1 415 000
	P.0205-22 : Consolider l'emploi sur les territoires		900 000
	P.0205-23 : Consolider l'emploi en incitant aux démarche de conseil et de formation		680 000
	P.0205-24 : Consolider la structure financière et financer les projets		350 000
	P.0205-31 : Soutien aux structures locales des organisations syndicales représentatives		200 000
	P.0205-41 : Repérer les inégalités entre les hommes et les femmes		20 000
	P.0205-42 : Diffuser la culture de l'égalité		160 000
P.0205-43 : Agir contre toutes les discriminations		30 000	
Total P.0205		400 000	4 415 000
P.0206	P.0206-100 : Bretagne Développement Innovation		1 850 000
	P.0206-202 : Soutiens aux Programmes européens et interrégionaux		
	P.0206-203 : Soutien à la CRMA pour l'organisation de salons internationaux pour les artisans		
	P.0206-204 : Soutien BCI pour les Investisseurs Directs Etrangers (IDE)		
	P.0206-301 : Soutien à la politique de Clusters		250 000
	P.0206-302 : Soutien aux acteurs des filières		300 000
	P.0206-312 : Etudes d'intérêt général		50 000
	P.0206-330 : Actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail		190 000
	P.0206-400 : Promotion des politiques publiques		45 000
	P.0206-201 : Bretagne Commerce International		2 890 000
Total P.0206			5 575 000
P.0207	P.0207-110 : Favoriser la création, la transmission et la reprise des exploitations		400 000
	P.0207-120 : Sécuriser et consolider les projets d'installation	200 000	300 000
	P.0207-130 : Soutien au programme d'accompagnement des projets d'installation		300 000
	P.0207-211 : Moderniser le parc bâtiment	7 000 000	
	P.0207-212 : Soutien aux investissements agri environnementaux	2 500 000	
	P.0207-213 : Aides aux organismes		1 000 000
	P.0207-220 : Accompagner les économies énergétiques dans les exploitations agricoles	2 000 000	200 000
	P.0207-230 : Soutenir la compétitivité de la filière bois	1 000 000	350 000
	P.0207-240 : Mettre en œuvre la plan pour l'avenir de la filière porcine		
	P.0207-311 : Développer l'agriculture biologique		500 000
	P.0207-312 : Soutenir les filières de production et de qualité		150 000
	P.0207-321 : Développer les circuits courts, les activités et les filières de diversification	1 000 000	500 000
	P.0207-322 : Soutenir la compétitivité de la filière équine	200 000	600 000
	P.0207-410 : Soutien aux programmes de recherche appliquée	200 000	1 900 000
	P.0207-420 : Soutien aux MAE	1 000 000	
	P.0207-430 : Soutien au programme Breizh Bocage	250 000	250 000
	P.0207-510 : Contribuer à la production d'énergies renouvelables par et pour l'activité agricole	500 000	100 000
	P.0207-520 : Développer l'autonomie alimentaire des exploitations agricoles bretonnes		
	P.0207-530 : Contrat d'autonomie et de progrès dans les exploitations des lycées agricoles		
Total P.0207		15 850 000	6 550 000

REGION BRETAGNE - BUDGET PRIMITIF 2022

		AP	AE
P.0208	P.0208-11 : Contribuer à une nouvelle gouvernance de la mer et du littoral	50 000	160 000
	P.0208-12 : Soutenir les projets territoriaux de gestion intégrée de la zone côtière	-	250 017
	P.0208-21 : Structurer l'observation de l'économie maritime	-	60 000
	P.0208-22 : Assurer une gestion durable des ressources et des milieux via une expertise partagée	-	150 000
	P.0208-23 : Développer un accompagnement technique de la filière	-	300 000
	P.0208-24 : Animation des politiques sectorielles et suivi de la politique des pêches	-	110 000
	P.0208-25 : Lancer des initiatives et des projets expérimentaux en gestion intégrée de la zone côtière	-	580 000
	P.0208-26 : Accompagner des dynamiques collectives en faveur de la transition de l'économie maritime	1 500 000	136 426
	P.0208-27 : Promouvoir la formation et l'emploi maritimes	-	160 000
	P.0208-28 : Contribuer à la protection de la vie humaine en mer	806 700	90 557
	P.0208-31 : Favoriser l'installation et la transmission à la pêche	365 000	-
	P.0208-32 : Moderniser et adapter la flotte de pêche	540 000	-
	P.0208-33 : Moderniser et adapter les entreprises aquacoles	360 000	-
	P.0208-34 : Moderniser et adapter les entreprises de mareyage et de transformation	410 000	-
	P.0208-41 : Favoriser la performance économique et environnementale de la place portuaire	1 205 000	350 000
P.0208-42 : Animer au niveau régional les places portuaires	220 000	230 000	
P.0208-43 : Valoriser les ressources et les métiers à l'échelle de l'entreprise et des filières	-	160 000	
Total P.0208		5 456 700	2 737 000
P.0209	P.0209-11 : Développer et valoriser le domaine pour soutenir les activités portuaires	450 000	
	P.0209-12 : Entretien le patrimoine portuaire régional pour assurer sa pérennité	5 342 000	
	P.0209-13 : Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires	7 255 034	
	P.0209-14 : Accompagner la modernisation des concessions des ports régionaux	16 116 366	
	P.0209-21 : Définir les conditions d'exploitation des ports et contrôler l'exécution des contrats de concession		5 767 000
	P.0209-22 : Améliorer la performance logistique des ports	680 000	
	P.0209-23 : Placer les enjeux environnementaux au centre des actions portuaires	205 000	
	P.0209-31 : Départements - entretenir le patrimoine portuaire régional pour assurer sa pérennité		
	P.0209-32 : Départements - Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires		
P.0209-40 : Développement du Port de Brest	300 000		
Total P.0209		30 348 400	5 767 000



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne | facebook.com/regionbretagne.bzh | [@region.bretagne](https://instagram.com/region.bretagne)
www.bretagne.bzh
